

Département du Nord

INSPECTION PRIMAIRE
du Quesnoy

MONOGRAPHIE COMMUNALE

de Troisvilles

1900

Monographie

de la Commune

de

Croissvilles.

(Nord)

par Monsieur C. Farez, instituteur

Plan de Croisvilles.

- 1- Eglise, presbytère et chambre de sûreté
- 2- Ecole des Garçons
- 3- Ecole des Filles
- 4- Cimetièrre
- 5- Chapelle de la Sotière
- 6- Chapelle du Fayt
- 7- Calvaire
- 8- Abreuvoir de la Sotière
- 9- Abreuvoir du Fayt
- 10- Château de la Sotière
- 11- Ancien château du Fayt.



Géographie physique.

La commune de Troisvilles est située à 50 degrés 8 minutes de latitude nord et à 1 degré 8 minutes de longitude est.¹ Son altitude, au centre, est de 119 mètres.

Elle est à 6 kilomètres du Cateau, son chef-lieu de canton et à 22 kilomètres de Cambrai, son chef-lieu d'arrondissement.

La superficie de son territoire est de 841 hectares dont : Terres labourables, 722 hectares ; jardins 25 hectares ; pâtures, prés, 44 hectares ; bois, 9 hectares ; sols des bâtiments et cours, 15 hectares ; parcs, avenues, jardins d'agrément, 2 hectares ; chemins, ruisseaux, abreuvoirs, voie de chemin de fer, 24 hectares.

Les 722 hectares de terres labourables donnent, une année ordinaire, les récoltes suivantes : En blé 250 hectares ; en seigle 12 hectares ; en orge 70 hectares ; en avoine 115 hectares ; en pommes de terre, 22 hectares ; en betteraves, 143 hectares ; en trèfle, luzerne, fourrages, etc. 110 hectares.

Géologie.

Le sol est généralement argileux, fertile et bien cultivé, marneux ou calcaire près du chemin de Saint-Quentin et vers Inchy, mais la superficie de ce dernier terrain est peu étendue. On trouve aussi un peu de sable près du chemin du Fayt à Audencourt, à la limite du territoire.

Troisvilles ne présente guère qu'une longue rue de deux kilomètres, à laquelle aboutissent quelques petites rues. Il n'y a pas de hameaux.

A environ 1.500 mètres du centre de la Commune, près de la gare de Bertry, se trouve le Petit Troisvilles, qui comprend une ancienne distillerie, récemment transformée en margarinerie, et deux maisons à usage de débits de boissons.

A l'autre extrémité du territoire, sur la Route nationale N° 39, de Montreuil-sur-Mer à Mézières, il y a une ferme dénommée : le Pendu, où est établi un débit de boissons. C'est la halte de Troisvilles, sur le chemin de fer à voie étroite du Cambrésis. Les billets sont délivrés dans une des salles du débit.*

Relief du sol.

Sous le rapport topographique, le territoire de la Commune forme une plaine à peu près unie, coupée par quelques monticules peu élevés, avec une dépression vers chaque rive du ravin de l'Erclin.

Les quelques monticules sont :

1° Le Mont Hautier. - Hautier veut dire élevé. Cette appellation équivaut donc à mont élevé. Ce monticule se trouve sur la droite du chemin vicinal de Troisvilles au Cateau. Au point culminant, il y a l'arbre du Mont Hautier ou Arbre rond, ainsi dénommé à cause de la forme donnée à sa tête. C'est un tilleul qui a probablement plusieurs centaines d'années d'existence. Comme il est situé sur le talus du chemin, les pluies et les éboulements ont mis à nu plusieurs de ses racines. Il y en a qui atteignent au moins 10 mètres de longueur et 0^m 60 de circonférence. L'arbre a 3^m 25 de tour.

On écrit maintenant Otier ; il eût été préférable de conserver l'ancienne orthographe, plus conforme à l'étymologie.

En 1878, une contestation relative à la propriété de l'Arbre rond est survenue entre la Commune et M. Cléry, propriétaire de la pièce de terre sur la lisière de laquelle se trouve ledit arbre. La question a été arrangée amiablement pour éviter des frais de procédure. M.

¹ Par rapport au méridien* de Paris, alors encore en vigueur en France.

Rigaut, Maire, autorisé à cet effet, et agissant au nom de la Commune, a passé, le 22 juin 1878, avec M. Cléry, un acte par lequel il est convenu que l'Arbre sera désormais la propriété de ce dernier ; mais il s'engage, pour lui-même comme pour ses ayants-droits à ne jamais le faire abattre. Il aura la jouissance de l'ébranchement qu'il devra faire faire à ses frais, à toute réquisition de l'Autorité locale, mais en aucun cas, sans son consentement.

Cet arbre peut servir de point stratégique et doit figurer sur les cartes d'Etat Major.

2° Merval, Mauberval en 1574 - Mont Merval -

Du latin (?)¹ Bera, plaine, pâturage ; mara, marais, mare ; vallis, vallée.

Ce mont est situé sur la rive gauche de l'Erclin, à l'entrée du village, du côté de Reumont. Il y a en effet, du côté du ravin une assez forte dépression, et la vallée a peut-être été anciennement, comme le nom l'indique, un marécage.

3° Les Montieux. - *Ces monticules se trouvent entre le Riot des Cartry, le chemin perdu et le Chemin d'Intérêt commun, N° 29.*

Montieux, d'après le Drochy, patois du Cambrésis, veut dire suite de monticules étagés et comme superposés. Ce nom peint bien la configuration du sol.

4° Hurée du Curé. - *D'après le même patois, hurée veut dire crête élevée, revers d'un chemin creux ou d'un ravin, monticule, coteau.*

L'hurée du Curé se trouve entre le lieu-dit : l'Alouette et le Bois Gabet. C'est une crête qu'on a fait disparaître et qui faisait partie d'un champ ayant appartenu à la Cure.

Les vallées formées par ces monticules sont :

1° La Vallée S^t Martin. - *Elle est située sur la gauche du Chemin de la Sotière à Audencourt. Ce nom vient de ce qu'il s'y trouva anciennement une chapelle sous le vocable de ce saint.*

Il y a eu, dans la contrée, jusque dans ces derniers temps, un moulin appelé : Moulin S^t Martin.

2° Vallée d'Emblanche. - *Ce mot semble être dit pour emblache ou emblize, amblage. La syllabe ambl sert de préfixe à une foule de mots topographiques qui désignent des enceintes fortifiées ou des forts entourés d'eau. Ce nom indiquerait donc qu'il y eut, en cet endroit, un fortin entouré d'eau. Mais nous n'avons trouvé aucun document se rapportant à cette hypothèse. Cette vallée se trouve sur la droite et sur la gauche du chemin du Cateau presque à l'extrémité du terroir.*

Hydrographie.

Sous le rapport hydrographique, il y a peu de chose à dire, car le territoire de Troisvilles n'est arrosé par aucun cours d'eau de quelque importance.

Le ravin de l'Erclin traverse une partie du terroir. Il prend naissance au bois de Gattignies et se joint à l'Escaut, à Iwuy.

Ce torrent, bien qu'à sec la plus grande partie de l'année, est dangereux en temps d'orages et à la fonte des neiges par le volume et la rapidité des eaux sauvages qu'il charrie.

Le quartier de la Commune où coule l'Erclin forme une vallée assez basse, et d'après l'étymologie du nom de ce quartier Euvillers, du roman eu, eve, eau, on peut supposer qu'anciennement le centre du village était un marais.

Le Riot des Cartry. - *Ce ruisseau jette ses eaux dans l'Erclin, près du Calvaire, au croisé de quatre chemins qui se coupent presque à angles droits.*

Ce mot Cartry, du Drochy cartriche, hangar ; du roman quarterecer, partager en quatre ; du latin (?) quarteria, baraque de campement ; (?) escartus, défrichement. Ce nom signifie donc : Ravin des baraques de campement ; ravin des quatre chemins ou ravin du défrichement.

Une armée a-t-elle campé autrefois près de ce ravin ? C'est ce que nous n'avons pu

¹ Les points d'interrogations entre parenthèses sont de l'auteur. (ndt)

constater. Mais, de 1815 à 1818, pendant l'occupation étrangère, c'est près du riot des Cartry que les Russes s'exerçaient au tir, et par haine de Napoléon 1^{er}, ils avaient fait un mannequin qui leur servait de cible et qu'ils appelaient Napoléon.

Les autres petits ruisseaux du territoire sont trop peu importants pour être mentionnés.

Bois.

Le territoire de Troisvilles étant très fertile est peu boisé.

Avant la Révolution, les Seigneurs possédaient trois petits bois : 1° Le bois des Statues, ainsi dénommé parce qu'il renfermait plusieurs statues ; les seigneurs aimaient à montrer au-dehors leurs sentiments religieux ; sa contenance était d'environ un demi-hectare ; 2° Le Bois des Cinq, ainsi appelé parce qu'il avait une contenance d'environ cinq mencaudées et demie (ancienne mesure du pays), c'est-à-dire près de deux hectares. ; 3° Le bois du Marquay d'une surface d'un demi-hectare. Les deux premiers sont défrichés.

Actuellement, le territoire comprend trois petits bois : 1° Le bois du Marquay ; 2° Le bois des Dix-sept qui a une contenance de 5 hectares 44 ares, environ dix-sept mencaudées ; 3° Le bois Marronnier qui a une superficie de 3 hectares 48 ares. Ce dernier a appartenu, en grande partie, à une ancienne famille Marronnier, de là son nom.

Ces petits bois sont situés sur des terrains calcaires peu fertiles.

Faune et flore communales.

Le gibier peu abondant dans ces bois et dans la plaine, se compose de lièvres, de lapins, de perdrix et de cailles.

Les oiseaux les plus nombreux sont : Le moineau, le pinson, l'hirondelle, le verdier, la fauvette, la mésange, la bergeronnette, la grive, le rossignol, la pie, le corbeau et la chouette.

Les plantes indigènes les plus communes de nos champs et de nos chemins sont : la violette, le thym sauvage, le plantain, la marguerite des prés, la patience, le chardon, le pissenlit, le chiendent, la moutarde sauvage ou séné, l'ivraie, la camomille puante¹, le millefeuille, les mauves, le liseron, le bluet² et le coquelicot.

Voies de communications.

Le territoire de la Commune touche, du côté du Nord, à la route nationale, N° 39, de Montreuil-sur-Mer à Mézières. Cette route, très bien entretenue, et plantée d'arbres, a une largeur de 22 mètres.*

La Commune est traversée, dans toute sa longueur, par le Chemin d'Intérêt commun, N° 29, de Selvigny à Neuville ; ce chemin est pavé et en bon état. Les chemins vicinaux qui relient Troisvilles aux communes environnantes, sont empierrés et bien entretenus.

Quelques chemins ruraux sont encore en terrain naturel, mais ils n'ont pas une grande longueur, et on les améliore en comblant les ornières avec du silex ou des éclats de grès, de sorte que les transports se font aussi facilement sur ces chemins.

¹ Camomille puante (Anthemis cotula, camomille des chiens, maroute, œil-de-vache) : Plante à l'odeur fétide et aux propriétés insecticides. À ne pas confondre avec la camomille romaine (Chamaemelum nobile ou Anthemis nobilis) qui s'utilise en tisane. D'après <http://fr.wikipedia.org> et <http://www.poivrecayenne.com>.

² Le bleuet des champs (centaurea cyanus) est appelé le plus souvent bleuet, ou encore *bluet* selon une orthographe vieillie ou régionaliste. <http://fr.wikipedia.org>.

Géographie historique.

Troisvilles s'écrivait autrefois Trois-Villes. Troisvilles en 1582, ainsi nommé parce qu'il est formé de la réunion de trois groupes d'habitations, encore actuellement assez distincts, formant chacun ce qu'on appelait ville au moyen âge. Ces trois groupes étaient : 1° Euwillaria, 1214, Euwillers 1450 ; 2° Le Sautier ou La Sotière ; 3° Le Fayt.

Euwillers. Du Roman eu, eve, eau ; Villers, métairie, exploitation agricole. Euwillers signifie donc métairie sur le bord de l'eau, dans un marais. C'est aujourd'hui le Villers, sur l'Erclin, dans un ancien marais.

Fayt. Fais, en 1184. Seigneurie Del Fay, Dou Fay. Du Drochy foey, hêtre. Du Roman, faie, faïette, fay, faie, bois, touffe de hêtres, d'arbres à faînes.

Ce nom désigne donc un bois, un bosquet, une avenue de hêtres ou arbres à faînes. En effet, les anciens se rappellent que, dans le commencement de ce siècle,¹ il y avait encore beaucoup d'arbres, autour de l'ancien château situé dans ce quartier.

La Sautière. Du Drochy, sœutièrre, lieu planté de saules. De la basse latinité, salta, saule. Ce nom désigne donc une saussaie, un lieu planté de saules. C'est aujourd'hui, la Sotière.

Le Villers. L'article le, placé devant ce nom, exprime un titre de supériorité sur les deux autres bourgs ou hameaux qui ont formé la Commune. C'est comme si l'on disait, le bourg, le hameau principal. Il occupe, en effet, le centre du village. C'est dans ce quartier que se trouvent l'église, le presbytère, la mairie et les écoles.

Troisvilles, comme tout le Cambrésis, était anciennement habité par les Nerviens. Un demi-siècle avant l'ère chrétienne, Jules César fit la conquête de notre pays. Ce célèbre général romain représente les Nerviens comme le peuple de Belgique le plus hostile à la civilisation romaine. Soumis avec peine, lors de la pacification générale de la Gaule, ils eurent le titre et le privilège de peuple libre. On ne connaît toutefois aucun vestige qui rappelle la domination romaine, dans la Commune ou sur son territoire.

On n'a également aucun document sur Troisvilles dans les premiers siècles de notre ère. Son histoire doit se confondre avec celle du Cambrésis dont voici en quelques mots le résumé.

« Le Cambrésis passa, au V^e siècle, de la domination des Romains, à celle des Francs. Il fut gouverné, dès le X^e siècle, par des Comtes, et fit partie du royaume de Lorraine jusqu'à l'avènement de Henri II, empereur d'Allemagne, qui, en 1007, donna le Comté à l'évêque de Cambrai. Philippe de Valois l'acquiesça en 1340, et ses successeurs le conservèrent jusqu'en 1435, époque où Charles VII l'engagea à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Louis XI le reprit en 1477 ; mais Charles-Quint le confisqua et rendit à l'évêque tous ses droits, en 1543. En 1581, les Français prirent le Cambrésis ; les Espagnols le leur reprirent en 1593 ; repris en 1677, il fut définitivement assuré à la France en 1678 par le traité de Nimègue. »²

Château du Fayt.

Deux châteaux féodaux ont existé à Troisvilles. L'un était situé dans le quartier du Fayt ; l'autre dans celui de la Sotière.

L'ancien château du Fayt a été transformé en ferme qui a actuellement pour propriétaire M^{me} veuve Pruvot. Cette propriété est clôturée par des murs et des haies et a, d'après le nouveau cadastre, une superficie de 1 hectare 65 ares 88 centiares. De l'ancienne

¹ Au début du XIX^e siècle donc, cette monographie ayant été écrite en 1899. (ndt)

² Bouillet. *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, page 322. (note de l'auteur). Il s'agit du monumental (plus de 2000 pages) *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* de Marie-Nicolas Bouillet (1798-1865). (ndt)

demeure seigneuriale, il reste une grande chambre à étage et une tour qui a été rebâtie, vers 1855 ; sous ce bâtiment se trouve une cave dont la descente a 42 marches. Dans cette profonde cave on remarque une ancienne porte murée qui, d'après les anciens, donnait accès à un souterrain qui traversait une grande partie du quartier.

Le château était situé sur un coteau ; on ne sait s'il fut fortifié, mais la tour qui se trouvait à l'une de ses extrémités devait servir à sa défense ou au moins d'observatoire pendant les guerres du moyen-âge.

Les seigneurs du Fayt avaient droit de justice. En effet, plusieurs actes de baptême dressés avant la Révolution, concernant des enfants illégitimes, le constatent.

Voici un de ces actes :

« L'an mil sept cent cinquante-six, le vingtième jour du mois de septembre a été baptisée Marie Anne Joseph Crinier, née le même jour, à deux heures du matin, fille illégitime de François Crinier, valet de charue, de la paroisse de Reumont, selon la déclaration de la fille faite dans le tems de ses travaux, après avoir prêté serment entre les mains de la Justice du Fayt, et ayant vut le procès-verbal de la dite justice, et de Marie Anne Joseph Héloir, fille de Leonard Héloir de la paroisse de Troisvilles, y habitante, le parein Jean Anthoine Delforge de la paroisse de Reumont, qui a déclaré ne savoir écrire et la mareinne Marie Agnès Denis de cette paroisse qui a aussi déclaré ne savoir signer.

« Signé : L. Guilbert, curé des Troisvilles. »

La seigneurie du Fayt était sous la dépendance de l'Archevêché de Cambrai.

Gilles du Fay (Egidius de Faieto) assista, en 1096, au tournoi d'Anchin, avec les autres Chevaliers du pays enrôlés pour la croisade contre les Infidèles.

En janvier 1237, le seigneur de Walincourt fit une loi portant la peine du Talion pour tous les sujets ressortissant à sa juridiction.

Cette loi étant tombée en désuétude fut renouvelée et révisée le 13 mai 1336 par Jean, seigneur de Walincourt et de Cysoing en assemblée des seigneurs et baillis des localités environnantes.

A cette assemblée qui comptait plus de cent seigneurs ou baillis, nous y trouvons Adam, sire dou Fay, seigneur du Fayt à cette époque.

En 1491, la terre du Fayt appartenait à Jacques Mollet, écuyer.

Le 22 juillet 1574, Messire Philippe de Vaulpaigne, chevalier seigneur de Troisvilles vend la terre et seigneurie du Fayt à noble homme Claude de la Hamaïde, écuyer, prévot du Comté de la ville de Valenciennes.

Cette seigneurie passa de père en fils et resta dans la même famille jusque vers la fin du XVII^e siècle. Elle devint ensuite la propriété de la famille d'Esclaibes, écuyer, seigneur d'Amervalle. Le 5 juillet 1729, Messire Jean Nicolas d'Esclaibes consentit un bail de 310 mencaudées de terre, en faveur d'Antoine Taine, censier, demeurant à Troisvilles dans la cense* du Fayt. En 1769 nous trouvons Grégoire Patte, fermier de la Tour. C'est ainsi que, dans la Commune, on désigne le château du Fayt.

Le 23 septembre 1775 est décédé Antoine Auguste Cauwet, natif de Troisvilles et maïeur de la terre et seigneurie du Fayt.

A la Révolution la Seigneurie du Fayt appartenait à Messire Alexandre de la Torre de Butron muica, chevalier baron de Remy, seigneur de Lambourcq, Fayt, Amervalle, député ordinaire de la noblesse aux Etats de Cambrai et du Cambrésis.

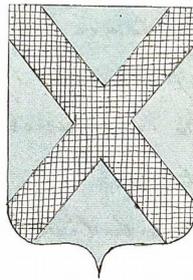
Le baron de la Torre passa ensuite au service du roi d'Espagne. Il est décédé à Inchy, le 28 février 1792, et fut inhumé sans pompe, à Troisvilles, vers les deux heures de l'après midi.

Nous avons dit plus haut, qu'en 1581, les Français prirent le Cambrésis aux Espagnols. La cavalerie de la garnison de Cambrai, avec 8 pièces de canon, disposait une attaque contre Le Cateau. Empêchée par le mauvais temps, elle vint gîter à Troisvilles.

Le 12 août 1773, la Cour de Douai rend un arrêt faisant droit à une requête du Baron de la Torre pour rendre la communauté (le village) responsable des dégâts qui se commettent journellement dans les plantis de la terre du Fayt.

La commune a été envahie et pillée deux fois, en 1712, lors du passage de l'ennemi, à l'occasion de la bataille de Denain. Une nouvelle invasion eut lieu, en 1794. Les archives communales qui auraient pu nous donner plus de renseignements sur l'histoire locale, ont été égarées ou détruites par l'ennemi.

Voici les armoiries des Seigneurs du Fayt :



Château de la Sotière.

Le château est situé dans le quartier de ce nom. La propriété est entourée de murs et a, d'après le cadastre, une contenance de 5 hectares 20 ares 26 centiares. Rien n'indique que cette demeure seigneuriale ait été fortifiée ; on remarque seulement deux sauts de loups* dont l'un est comblé. Le château paraît très ancien ; il est formé d'un corps principal de logis, flanqué de deux ailes qui avancent en arrière.¹ Il a conservé sa forme primitive, mais il a été restauré, en 1758. En effet, les pierres qui forment la clef de voûte des quatre fenêtres de l'étage, au corps principal de logis, portent chacune une des inscriptions suivantes : Anno Domini. Jesu. Christi, et la fenêtre du milieu donnant sur le balcon porte le chiffre

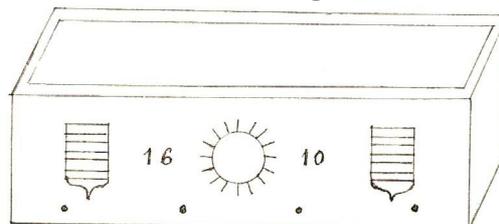
1758

avec la date 1758. L'autre façade porte les mêmes inscriptions.

Le fronton de chaque façade est effrité et il est difficile de dire avec certitude ce qu'il représente. On peut cependant encore distinguer une couronne de vicomte. Le château a, en effet, appartenu, dans les derniers temps au vicomte de Maulde, Seigneur de Bertry et de Troisvilles. Au-dessous de la couronne, se trouvent deux écussons, dont l'un représente peut-être les armes du vicomte ; l'autre, d'après ce qu'on peut encore distinguer, donnerait plutôt celles de M. de Taffin, successeur du vicomte. Les registres aux embrevures* et aux plaids* de la Seigneurie, conservés à la mairie, portent, du temps de M. de Taffin, plusieurs sceaux à la cire représentant un navire à trois mâts ballotté par les flots. Le haut de l'écusson est formé de trois triangles qui semblent représenter les voiles supérieures d'un navire.

Dans la cour nous avons trouvé une auge de 1^m 50 de longueur, 0^m 60 de largeur et 0^m 40 de hauteur. Cette auge est en grès ; sur la façade, on remarque un cercle, en forme de soleil, garni de rayons, et de chaque côté un écusson formé de trois bandes horizontales en relief. Entre les écussons et le soleil, on lit la date 1610.

Pour plus de clarté voici le dessin de cette auge :



¹ Sic ! L'image ne manque pas d'audace... (ndt)

Le château de la Sotière a appartenu à des familles différentes ; c'est pourquoi nous trouvons différents blasons.

Louis XIV, pour se procurer de l'argent créa, moyennant finance, un grand nombre de titres de noblesse. En 1696, 500 personnes du Hainaut furent anoblies. Quelques années plus tard 300 lettres de noblesse étaient mises en vente. Beaucoup de personnes enrichies par le commerce ou l'industrie, anoblirent ainsi leur famille.

A quelques mètres en avant du château, du côté de l'aile droite, on remarque un petit pavillon octogonal. Sur un des côtés de l'octogone se trouve la porte d'entrée et sur chacun des autres côtés il y a une grande fenêtre. On ne sait guère l'usage qu'on faisait de ce pavillon ; mais comme les seigneurs avaient un chapelain et qu'aucune des chambres du château ne paraît avoir servi de chapelle, il est probable qu'elle était établie dans le pavillon.¹

Il y avait probablement un souterrain qui conduisait du château dans la rue de la Sotière. En effet, à environ 250 mètres du château, dans la cave d'une maison appartenant actuellement à M. Burlion-Basquin Félicien, on voit un souterrain muré à six ou sept mètres de l'entrée ; ce souterrain semble se diriger en ligne droite vers le château. Dans une des caves du dit château il a existé autrefois une porte qui devait donner accès à ce souterrain, car elle se trouve tout à fait dans la direction qu'il devait avoir.

Cette seigneurie avait haute, moyenne et basse justice, un moulin banneret, un droit de terrage et 90 fiefs sous sa juridiction, avec 350 mencaudées de terre en culture.*

« La haute justice seigneuriale était celle qui pouvait prononcer la peine capitale. Elle donnait pouvoir d'emprisonner, de faire pendre, rouer, décapiter, couper les oreilles, le nez, le poing, percer la langue d'un fer rouge, de faire donner la question. La moyenne justice avait droit de juger des actions de tutelle et des injures dont l'amende n'excédait pas 60 sols. La basse justice connaissait des droits dus au Seigneur du dégât causé par les animaux et des délits dont l'amende ne pouvait excéder 7 sols 6 deniers. »²

Le droit de terrage ou champart est le droit qu'avaient certains seigneurs de prélever en nature une partie des fruits provenus sur les terres qui étaient sous leur dépendance.

Un moulin banneret est un moulin appartenant à un Seigneur qui comptait un nombre suffisant de vassaux pour lever une bannière*.*

Voici la bannière des Seigneurs d'Euwillers ou de la Sotière :*



C'est à partir du commencement du XIII^e siècle qu'on a quelques renseignements sur les seigneurs de la Sotière.

Une légende signée S. Henry Berthoud nous cite un comte de Troisvilles du nom de Englebald qui prit part à une croisade, et dont la fille Berthe mourut en odeur de sainteté. Mais ce récit n'est probablement qu'une fiction, car nous n'avons trouvé le nom de ce comte dans aucun ouvrage traitant d'histoire locale.

¹ Nous avons eu plus tard la certitude que ce pavillon est bien l'ancienne chapelle du château. (note de l'auteur)

² Cette citation non créditée pourrait être extraite de l'ouvrage déjà évoqué de Marie-Nicolas Bouillet. (ndt)

En 1203, un Guillaume, seigneur de Troisvilles, donna à l'Abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, le droit de dîme qu'il avait sur les terres de Troisvilles.*

A la grande assemblée des Seigneurs dont nous avons parlé plus haut, tenue à Walincourt, le 13 mai 1336, pour renouveler et réviser la loi du Talion, et où nous avons un Adam, sire dou Fay, se trouvait aussi Jehans, sire del Sottière.

En 1462, Nicolas de Lannoy, Conseiller du Comte de Saint-Pol, était bailli des terres de Troisvilles et de Bertry.

En 1675, M. de Monchin était Seigneur de Troisvilles. Le registre des plaids de la Seigneurie constate que, vers cette date, le sieur Jean Baptiste Rigaut, meunier, a cherché à être dispensé de payer le droit seigneurial dû pour le moulin qu'il exploitait, par bail emphytéotique, parce que, disait-il, M. de Monchin lui avait cédé ce moulin en vente de roture.*

La seigneurie de la Sotièrè passa, par achat, dans la famille Fariaux, seigneur de Bertry.

Au commencement du XVIII^e siècle Claude François Joseph de Fariau,¹ vicomte de Maulde, Seigneur de Troisvilles et de Bertry, avait pour épouse Charlotte Antoinette Le Sart.

De ce mariage sont nés à Troisvilles deux enfants :

1° Le 23 septembre 1716, Charles François Joseph de Fariau ;

2° Le 23 juin 1718, Isabelle Joseph de Farriaux.

Nous respectons l'orthographe des actes de baptême figurant sur les registres déposés à la mairie.

La vicomtesse de Maulde est décédée à Troisvilles, le 5 février 1722.

Voici la copie de son acte de décès :

« L'an mil sept cent vingt-deux Madame Charlotte Antoinette Le Sart, épouse de Monsieur le vicomte de Maulde, Seigneur de Troisvilles, est décédée, le cinq, a été inhumée dans le chœur de ce lieu, âgée de 28 ans.

« Signé : J. P. Savary, curé. »

Le Seigneur de Troisvilles a convolé en secondes noces, avec Thérèse Joseph Foulon. De cette union sont nés les enfants suivants :

1° Le 7 février 1724, Jeanne Joseph de Farreau ;

2° Le 27 septembre 1725, Claude Joseph de Farreau ;

3° Le 28 novembre 1726, Reine Désirée de Farreau ;

4° Le 28 février 1728, Sophie Joseph Félicité de Farreau ;

5° Le 27 mars 1729, Emilie Joseph de Fariaux ;

6° Le 20 décembre 1731, Scholastique Joseph de Farreaux ;

7° Le 24 septembre 1735, Marie Eugénie Antoinette de Fariaux.

Le 12 février 1734, Emilie Joseph de Fariaux est décédée à l'âge de 5 ans et a été inhumée dans le chœur de cette paroisse.

Isabelle Joseph de Fariaux a épousé Messire Jean François, bailli de Belval, chevalier seigneur de Bertry.

De ce mariage est né à Troisvilles, le 16 juillet 1744, François Joseph Désiré de Belval.

Vers 1750, la Seigneurie de la Sotièrè passa, de la famille de Fariaux dans celle de Messire Félix Ignace Guillaume de Taffin, écuyer, époux de Catherine Jacqueline Dehauseur.

Le 6 septembre 1729, est né à Troisvilles Félix Humbert Joseph Louis Aimé de Taffin, fils du seigneur d'Euwillers et de la Sotièrè.

M. de Taffin avait pour receveur et ami Antoine Vasseur. C'est pour ce dernier qu'il fit

¹ C'est dans l'état civil original que l'on constate une orthographe à géométrie variable pour ce nom. On va voir dans la suite de ce texte comment un nom de famille pouvait être altéré par le manque de rigueur du curé qui rédigeait les actes. (ndt)

construire, à Beauvois, en 1767, ce qu'on appelle le Château de Beauvois.

Le 15 septembre 1771, nous trouvons l'acte de décès de Catherine Alexandrine de Taffin, âgée de 17 ans environ native de la paroisse de S^t Géry de Valenciennes. Son corps a été inhumé dans le chœur de l'église.

Cette jeune personne a été exhumée le 18 avril 1781 pour être transportée dans le caveau de l'église.

Le 28 juin 1785, a eu lieu, à Troisvilles, le mariage de Henri Ignace Marie Joseph Duhamel, Conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel de la Gouvernance et souverain bailliage de Douai et Orchies, avec Marie Antoinette Joseph de Taffin, fille de Félix Ignace Guillaume de Taffin, écuyer, Seigneur de Troisvilles, ancien officier au régiment de Montmorency.

M. de Taffin est décédé à Troisvilles, le 24 Janvier 1792.

Sa fille Marie Emmanuel de Taffin voulant probablement donner un protecteur au moment où les progrès de la Révolution commençaient à inquiéter les familles nobles, a contracté mariage, le 10 septembre 1792, à l'âge de 40 ans, avec Alexandre Hyacinthe Joseph Cordier, de Caudry, âgé de 21 ans, ancien capitaine d'Infanterie et Officier des Cent suisses. Ces nouveaux époux ont émigré en décembre 1793.

Misères causées par les guerres.

Les nombreuses guerres de Louis XIV ont ruiné notre pays et surtout les provinces du nord. Les récoltes étaient fréquemment ravagées, les paysans pillés et rançonnés par les armées ennemies ; une grande misère régnait donc dans nos contrées.

Nous avons déjà dit qu'en 1712, lors du passage des troupes, à l'occasion de la bataille de Denain, Troisvilles fut pillé deux fois et les registres aux embrevures* conservés à la mairie, constatent que plusieurs habitants ont dû vendre des parcelles de terre pour se tirer un peu de la misère dans laquelle les avait mis le passage des troupes ennemies.

Voici un extrait d'une remontrance par laquelle une femme réduite à l'indigence par l'abandon de son mari et par le pillage des troupes, demande l'autorisation de vendre une parcelle de terre appartenant à ses enfants mineurs.

« A Messieurs, Messieurs les bailly et homes de fiefs de la Seigneurie de Troisvilles, en Cambrésis, etc....

« Remontre très humblement Marie Jacqueline Baledin, disant que Louis Balny, son marie l'at délaissé et habandonné, il y at deux ans et plus, s'estant expatrié, sans depuis lors avoir eu aucun secours de luÿ tant pour sa subsistance, que pour celle de ses cinq enfans mineurs qu'il luÿ a laissé à sa charge, sçavoir : Hiolinne, Marie Catherine, Ignace, Marie Marguerite et Jeanne Adrienne Balny, et comme il est notoire par deux pillages et deux fourages généralles des ennemis de France que cette province est totalement désolée ayant entièrement tout perdue depuis le premier jusqu'au dernier. En sorte que la remonstrante avec ses pauvres enfans, se trouve réduite à la dernière indigence et nécessité, pour éviter de crever de faim avec sa famille, elle a été conseillé de vendre deux pintes de jardinage, etc... »

Le bailli et les hommes de fiefs de la Seigneurie ont, à la date du 25 Janvier 1712, autorisé la dite suppliante à vendre la parcelle de terre en question, afin de lui permettre de sortir de la misère dans laquelle elle se trouvait ainsi que ses cinq enfants.

Époque de la Révolution.

Nous ne voyons aucun évènement important à signaler concernant l'histoire locale jusqu'à la grande Révolution. Mais à partir de 1789, les dates mémorables se succèdent avec une étonnante rapidité.

Les Etats généraux se réunissent à Versailles, le 5 mai 1789. Le 14 juillet de la même année, le peuple détruit la Bastille et dans la nuit du 4 août, l'Assemblée abolit les privilèges

féodaux. Les nobles commencent à émigrer. En se séparant, le 30 septembre 1791, l'Assemblée nationale avait mis fin à l'ancien régime et fondé une Société nouvelle.

L'année 1792 vit : « La journée du 20 juin qui fut le premier coup porté à la royauté ; la journée du dix août qui en fut la ruine, et la victoire de Valmy qui sauva la France de l'invasion. »

Mais la Convention condamna Louis XVI à la peine de mort et le fit exécuter le 21 Janvier 1793. Alors l'Europe entière se coalisa contre nous. Les Autrichiens qui s'étaient emparés de Valenciennes voulaient aussi se rendre maîtres de Cambrai. Ne parvenant pas à prendre cette dernière ville, ils se sont répandus dans les campagnes environnantes. Un corps d'armée s'établit à Troisvilles, près du bois des Dix-sept, et y établit des redoutes.

Les Anglais campèrent sur le territoire de Neuville, entre Rambourlieux, le chemin de Troisvilles à Neuville et la route nationale de Cambrai au Cateau.

Les soldats ennemis faisaient dans nos villages de fréquentes visites et enlevaient ce qui restait de provisions et de bétail.

Au mois de mars 1794, Pichegru nommé général en chef de l'armée du Nord, fit faire une reconnaissance sur Ors, Pommereuil, S^t Souplet et Troisvilles. Ses colonnes furent repoussées par le général autrichien Kray. La garnison de Cambrai qui, de l'autre côté, s'était avancée jusqu'à Troisvilles, fut obligée de battre en retraite.

Le général Chapuy fut nommé Commandant de la division de Cambrai. Il reçut du Comité de Salut public et de Pichegru, l'ordre de faire lever le siège de Landrecies ou d'en répondre sur sa tête.

Il disposa ses troupes en trois colonnes. Il prit le commandement de l'une d'elles et se dirigea sur Audencourt. C'est entre Audencourt et Troisvilles que ce général se rencontra avec l'armée anglaise.

Un terrible échec eut lieu le 26 avril 1794.¹

« Chapuy arrivé devant les redoutes de Troisvilles que défendait le duc d'York, les fit canonner et se disposa à les assaillir ; mais à peine ses troupes arrivèrent-elles au pied des retranchements que d'effroyables décharges de mitraille les obligèrent à s'arrêter. Nos soldats soutinrent longtemps une lutte inégale dans laquelle cependant ils causèrent beaucoup de mal à l'ennemi ; mais enfin ils durent céder à des forces trop disproportionnées, le désordre se mit dans les rangs et ne tarda pas à être porté au comble. 4.000 hommes tués ou blessés et 35 pièces de canon restèrent sur le champ de bataille. Le général Chapuy fut fait prisonnier.

« Ce fait d'armes est, sans contredit, le plus important qui se soit accompli dans le Cambrésis depuis le règne de Louis XIV. »²

Voici le rapport du général Chapuy sur cette bataille :

« Câteau, le 28 avril 1794 (9 floréal, an II.)

« Le général de division Chapuy à Messieurs les Représentants du Peuple Français, composant le Comité de Salut public de la Convention nationale de France.

« Messieurs les Représentants,

« Cette lettre ne suivra pas d'aussi près que je l'aurais désiré, la connaissance qu'on vous a sûrement donné du malheureux succès de la journée du 26 avril. On vous a sans doute appris que la colonne du centre de la division de Cambrai, avec laquelle j'étais sorti de cette place, la veille, à onze heures du soir, s'est mise en bataille, au-delà de Beauvois, et que nous avons commencé à éteindre le feu de trois batteries, qui étaient en deçà et sur la gauche d'Audencourt ; qu'ensuite j'ai fait passer la colonne à droite de ce village pour attaquer le camp de Troisvilles, ainsi que le portaient les ordres du général en chef Pichegru, laissant néanmoins à gauche du village deux bataillons, un régiment de cavalerie, quelques bataillons

¹ Le 7 Floréal an II. (ndt)

² Cette citation n'est pas créditée et inspire la même remarque que précédemment. (ndt)

de hussards, le 5^e bataillon franc et deux pièces d'artillerie à cheval, pour protéger notre flanc.

« Ces dispositions faites, j'ai fait évacuer et établir l'artillerie de position et à cheval, pour battre les redoutes de Troisvilles.

« Le général Bonneau qui commandait la colonne de droite, et qui avait passé à Wambaix, Ligny et Clary se faisait alors apercevoir sur les hauteurs, je lui envoyai l'ordre de précipiter sa marche et de se mettre en bataille sur la droite et en deçà de Troisvilles, afin d'attaquer simultanément.

« Tandis que nous canonions vivement les redoutes, le général Bonneau et moi, nous aperçûmes une colonne de cavalerie ennemie, qui débouchait d'un ravin éloigné sur notre gauche. Quoiqu'elle ne parut pas capable de pouvoir beaucoup nous inquiéter, nous eûmes la précaution de faire passer à la gauche d'Audencourt un renfort de deux bataillons et d'un régiment de cavalerie et de placer aux deux extrémités de ce village quatre pièces d'artillerie légère, qui découvriraient entièrement la plaine située à gauche d'Audencourt.

« Ayant aperçu quelque temps après que plusieurs régiments de cavalerie ennemie s'avançaient à la gauche avec le dessein apparent de vouloir couper retraite à l'infanterie de la colonne du centre, j'envoyai aux Carabiniers l'ordre de venir promptement renforcer les deux régiments de cavalerie que j'avais sur la gauche d'Audencourt. À peine cet ordre fut-il donné, que ces deux régiments furent chargés au galop, et que les charretiers des pièces que j'avais établies en avant et aux extrémités d'Audencourt, ainsi que ceux des pièces des bataillons qui étaient à gauche du village s'enfuirent à toute bride, criant à l'infanterie de couper les traits de leurs chevaux. Le gros de la colonne qui était à droite d'Audencourt, rompu par la fuite des charretiers, fut en un clin d'œil dans un tel désordre que toutes les puissances humaines eussent vainement tenté de rallier. Au premier aspect du désordre, j'étais accouru pour l'arrêter, mais au milieu des cris de sauve qui peut, ma voix n'était plus entendue, tous mes efforts furent inutiles, et la confusion était à son comble.

« L'ennemi, dont la très nombreuse cavalerie serrait notre flanc droit en retraite, notre tête et notre queue, passa au galop dans la colonne dispersée ; seul au milieu d'elle, dans ce cruel instant, avec un aide-de-camp, abandonné de mes ordonnances, je m'arrachais les cheveux de désespoir de l'inutilité des efforts presque surnaturels que j'avais faits pour la rallier. Plût au Ciel qu'un coup mortel m'eût ôté le spectacle déchirant qui s'offrait à mes regards ! mais me portant à la tête de la colonne en allongeant son flanc droit ; je tombai après avoir été blessé de deux coups de sabre, au pouvoir d'un régiment de cavalerie ennemie, que je prenais pour un des nôtres ; qui était en bataille, à la tête de la colonne à laquelle il faisait face et je fus conduit au Cateau.

« Le général Bonneau qui était à la droite et en deçà de Troisvilles a dû faire sa retraite par Ligny ; j'ai su depuis qu'il avait pris une bonne position avec une grande partie de la cavalerie du centre, commandée par le colonel Baillot du 13^e régiment, qui s'est joint à lui, et qui eût mieux fait de couvrir l'infanterie de la colonne du centre, la seule qui fût et qui pût être attaquée. Couvert par cette colonne, le général Bonneau n'a pas dû éprouver d'échec. Quant à la colonne de gauche, qui observait Solesmes, nous n'en avons eu aucune nouvelle ; mais je suis très certain qu'elle n'a pas été attaquée.

« N'avais-je pas mille fois raison, Messieurs les Représentants, quand, par ma lettre du 24 avril, je priais le général en chef, qui vous en a sans doute rendu compte, de conférer à un autre un commandement dont une circonstance qui a manqué d'avoir une suite aussi funeste que la journée du 26, m'avait fait connaître l'énorme poids et l'importance. Il m'eût épargné bien des peines, s'il eût obtempéré à une demande que me dictaient les plus puissantes considérations ; mais j'ai l'amour-propre de penser et j'invoque ici le témoignage de votre collègue le représentant Bollet, qui, présent aux actions des 24 et 26, a vu comment, dans la matinée du 24, après avoir prévenu, dans les plaines d'Avesnes-le-Sec un événement

semblable à celui du 26, j'ai failli le voir arriver l'après-midi ; qu'un autre à ma place eût éprouvé un malheur semblable parce qu'il ne lui eût pas été possible de prendre des mesures plus justes pour l'exécution des ordres du général en chef, et que les charretiers, ou lâches ou malveillants, les eussent également renversées.

« Salut et fraternité.

« Signé : Chapuy. »

Après le rapport du général Chapuy, il est bon d'avoir l'appréciation du général ennemi sur cette bataille de Troisvilles. Voici le récit qu'il en fait :

« Le 26 avril 1794.

« Récit de l'affaire du 26 avril entre la Cavalerie anglaise et le corps d'Armée Française commandé par le général Chappuy (sic).

« Le commandant de l'armée française, ayant été fait prisonnier avec son adjudant, on sait que d'après les ordres exprès du Comité de Salut public, et ensuite de ceux du général Pichegru, le général Chappuy devait faire lever le siège de Landrecies ou en répondre sur sa tête. En conséquence, le 26 avril, le général Chappuy rassembla le camp de César devant Cambrai et la garnison de cette ville s'avança avec un corps de 28.000 hommes, soutenu par 79 pièces de canon pour attaquer le camp de S. A. le duc d'York, en avant de Câteau-Cambrésis et marcha sur trois colonnes dont l'une s'avançait par la grande route sur Inchy en se déployant à ce village, l'autre se porta sur Ligny et la troisième gagna les plaines. Les postes avancés des Anglais s'étaient repliés, l'attaque des Français devint sérieuse à Troisvilles où ils firent des efforts inutiles pendant deux heures pour emporter une redoute anglaise défendue par le colonel Congrève. Pour cette tentative les deux colonnes françaises qui se portaient sur Inchy et sur Ligny, s'étaient réunies, en appuyant leur gauche sur Caudry : Elles attaquèrent avec la plus grande vigueur. La cavalerie anglaise commandée par le général Mansel, et celle des Autrichiens composée de quelques divisions de cuirassiers et de quelques hussards de l'Archiduc Ferdinand, tournèrent leur flanc (mouvement conseillé par le général Otto) en passant par Béthencourt et tombèrent sur le flanc gauche des Français à Caudry. Ce poste était défendu par 2.000 hommes d'infanterie, 500 hommes de cavalerie et 14 pièces de canon. Le général Mansel fondit sur ce poste à la tête de la cavalerie pesante, l'emporta, prit les canons et hacha l'infanterie de l'ennemi pendant que sa cavalerie se sauvait par la route de Cambrai. Le général français envoya tout le régiment des carabiniers pour soutenir le corps qui était aux prises. Le général Dundas s'avança contre ce corps avec la cavalerie légère des 15^e et 16^e régiments et les hussards, le mit en déroute et fit quelques prisonniers. Les cuirassiers vinrent dans ce moment : La colonne du général Mansel avec le prince Schwartzemberg continuèrent leur marche et entamèrent le corps des colonnes ennemies réunies. Les Français gagnèrent en partie un fort ravin et se retirèrent en partie derrière un petit ravin en front du grand, avec huit pièces de canon ; ils y furent culbutés et leurs canons restèrent : ils s'étaient ralliés derrière le second ravin et présentaient une face importante de 14 pièces de canon chargées à mitraille. Le général Mansel, à la tête des gardes bleus, du 3^e régiment de gardes dragons et de divers autres corps de dragons anglais et irlandais, chargea ce ravin avec une telle impétuosité, que le premier rang fut culbuté soit par la mitraille, soit par la profondeur extrême du ravin, attaqua les bataillons avec une telle vivacité que, dans moins d'un quart d'heure, la plupart jetèrent leurs armes et se sauvèrent. On fondit sur les canons ; la plupart des canonniers furent égorgés. C'est ici malheureusement que le général Mansel reçut une décharge de mitraille dont une balle, lui fracassant le menton et la mâchoire, lui ressortit entre les épaules ; un autre éclat de mitraille, lui avait mis le bras en pièces : Son cheval fut tué sous lui. Une de ses ordonnances fut tuée, et l'autre blessée. Son aide-major eut son cheval percé d'une balle et son chapeau enlevé par une bayonnette : son fils aide-de-camp, fut, à ce qu'on imagine, blessé et entraîné par son cheval au milieu du peu de Français qui faisaient leur retraite en colonne.

« Les cuirassiers ayant passé la rivière sur le flanc des canons se réunirent ensuite en hachant partout : Cette cavalerie se trouvant alors au milieu de l'armée française, quoique douze fois aussi nombreuse, finit par lassitude. Les Anglais perdirent 200 hommes et 250 chevaux, outre le brave et digne général Mansel, homme plein d'honneur et de courage, qui emporte avec lui les regrets de toute l'armée ; les officiers ont perdu leur meilleur ami, et les soldats un père. On cite avec le plus grand éloge dans cette journée, M.M. le prince Schwartzemberg, et le colonel Vyse, le colonel Congrève de l'artillerie, le colonel Garth et le major Payne, aide-major du général Mansel. Cette journée coûta aux Français (du côté des Anglais) 1.200 hommes tués et 580 prisonniers, dont des pelotons de 20 furent pris par cinq ou six cavaliers : ils perdirent en tout 50 pièces de canon et une quantité énorme de caissons et de fusils. Un général de cavalerie fut tué, et le général Chappuy fut fait prisonnier avec son aide-de-camp. Les Anglais se montrèrent dans cette occasion dignes de leur réputation. Les instructions qui furent trouvées dans les poches du général Chappuy, portaient qu'il fallait les harceler mais n'en pas venir aux prises avec eux. »

Ces deux rapports sont extraits des Archives du Dépôt de la Guerre que M. le Général de Cisse, ministre de ce département a eu l'obligeance de faire délivrer à M. Douchez pour sa notice historique sur Beauvois.

Les récits de la bataille du 26 constatent que les deux armées ont lutté l'une contre l'autre avec impétuosité, et le général Chapuy a peut-être été plus malheureux que coupable. Il est un fait cependant qui n'est pas de nature à justifier sa conduite. Comment un général en chef quelque peu exercé aux évolutions militaires, en temps de guerre, peut-il, comme il le dit lui-même, tomber au pouvoir d'un régiment ennemi qu'il a pris pour un des siens. Plus d'un vieillard a affirmé qu'il fut poursuivi par un cavalier français qui le menaçait de son sabre. Ses soldats l'accusèrent de trahison. Chapuy se rappela probablement qu'il devait répondre sur sa tête, du succès de la journée, et voyant la victoire lui échapper, on peut supposer que sa prétendue méprise a été un acte volontaire.

Le ravin où eut lieu le plus fort de la lutte est le ravin Moby. Il est situé entre Audencourt, le Tronquoy et Troisvilles. Beaucoup de morts furent enterrés dans les terres environnantes, et même dans le ravin : aussi, depuis cette époque on l'appelle le ravin des Morts.

Pendant l'invasion, qui a duré environ un an, (1793-1794), les habitants de Troisvilles ont été très malheureux. L'armée ennemie faisait, non seulement de fréquentes réquisitions, mais elle se livrait souvent au pillage : aussi la misère était grande partout.

Les archives de la commune n'ont pas été épargnées. Presque tout fut égaré, pillé ou brûlé. Les registres des baptêmes mariages et décès ont probablement été cachés en lieu sûr, car ils sont encore actuellement presque intacts ; (le premier acte date du 23 novembre 1657). Toutefois aucun acte n'a été inscrit pendant l'invasion. Nous trouvons seulement la liste de vingt naissances et de quarante décès survenus pendant cette malheureuse époque. Il est à supposer que beaucoup de ces décès sont survenus par la misère et les privations que la population aura eues à subir de la part de l'armée ennemie, car le nombre des décès est double de celui des naissances, et à cette époque les naissances étaient presque toujours plus nombreuses que les décès.

Mais bientôt les succès de l'armée du Nord firent reculer les ennemis. Une nuit ils évacuèrent les camps de Rambourlieux et de Troisvilles avec tant de précipitation qu'ils y laissèrent une grande partie de leurs provisions. Les habitants de Neuville et de Troisvilles s'empressèrent de s'en emparer.

Le registre des délibérations de la municipalité de Troisvilles a été égaré lors de l'invasion. Celui qui l'a remplacé commence le 10 messidor an II (28 Juin 1794).

Le premier acte constaté par ce registre est une convention faite avec le citoyen Louis Charles Bouchez. Ce dernier prend l'engagement de démonter les trois cloches du clocher et

de les mettre en voiture, pour la somme de vingt-quatre livres (10 messidor an II).

La plus grosse de ces cloches, fondue en 1783, a été conservée ; c'est elle encore qui, actuellement, appelle les fidèles aux offices de l'église. Quant aux deux autres, nous ignorons ce qu'elles sont devenues ; elles auront probablement, comme beaucoup de leurs sœurs, été fondues pour faire des canons.

Pendant que Troisvilles était le théâtre de luttes sanglantes, la Révolution avait fait des progrès dans la voie de la violence. Les seigneurs effrayés avaient émigré. Ceux de Troisvilles étaient de ce nombre et quelques notables de la Commune les avaient imités : aussi la municipalité a reçu du district de Cambrai, à la date du 8 messidor, an II, la réquisition suivante :

« Administrateur et Commissaire du district de Cambrai requérons la municipalité de Troisvilles de procéder sur le champ à l'apposition des scellés et gardiens chez les êtres disparus de la Commune pour habiter la terre de l'Esclavage ; elle procédera l'inventaire des effets des dits émigrés et y apposera pour gardiens de bons patriotes, elle en expulsera tous ceux qui étaient ci-devant attachés à ces êtres.

« A Troisvilles, ce 8^e du messidor, 2^e année de la république une et indivisible.

3Signé : Th. Mascout. »

Trois jours après, le 11 messidor (29 juin 1794) la municipalité a obtempéré à la réquisition qui lui était faite. Voici l'intitulé de la liste des émigrés :

« Liberté, égalité, fraternité ou la Mort.

« Liste et tableau des personnes émigrées et absentes de la Commune de Troisvilles avec la désignation de leurs meubles et effets et avestis¹ de toute espèce fait et dressé par nous, Maire, officiers municipaux de la dite commune de Troisvilles.

« Savoir :

« 1^o Cordier, Seigneur, sa femme Emmanuelle Taffin et sa sœur, cy-devant religieuse à L'affaire (sic) ;

« 2^o Simon Oblin, fermier du dit lieu, Marie Claire et Marie Joseph Oblin, ses deux filles ;

« 3^o La veuve Taine ;

« 4^o Antoine Maronniez ;

« 5^o Alexis Cardon et Félicité Patte, sa femme ;

« 6^o Veuve Jean Charles Bricout ;

« 7^o Pierre Amant Patte, cy devant religieux à Maroille, Léopolle Patte, Bruno Patte, Louis Patte. »

Le châtelain Cordier avait un mobilier assez important. Nous trouvons, entre autres choses, dans l'inventaire qui le concerne :

Trois bibliothèques,

Un clavecin,

Deux tournebroches,

Un billard sans drap,

Soixante-huit tonneaux,

Onze garde-robes,

Vingt-quatre armoires,

Vingt-trois tables de nuit,

Trois commodes, un buffet et un bureau,

Quarante-neuf tables,

Vingt fauteuils et quatre tabourets,

Cent quatre-vingt-quatre chaises, etc.

Le dit Cordier, sa femme et sa belle-sœur avaient quitté Troisvilles en décembre 1793.

¹ Ou anestis ? Écriture peu lisible et définition non trouvée. (ndt)

Les mobiliers des autres personnes absentes étaient beaucoup moins importants.

Le 18 messidor an II (6 juillet 1794) nous trouvons un récépissé des objets remis à la municipalité et appartenant à la chapelle du Fayt. Voici la liste de ces objets :

Une clochette,

Une petite sonnette,

Deux chasubles,

Une nappe d'autel,

Deux petites nappes,

Trois amicts,*

Un peu de petits linges.

Le Comité de Salut public voulait exercer son action jusque dans les petites communes de France ; aussi, le 22 messidor, an II (10 juillet 1794), la municipalité, suivant l'ordre qu'elle en avait reçu, ordonne aux citoyens et citoyennes de déclarer, à la mairie, dans un délai de trois jours, sous peine d'être puni selon la rigueur des lois, les gens suspects à qui on peut refuser des certificats de civisme.

Le 24 messidor an II (12 juillet 1794), le maire et les officiers municipaux font l'inventaire des meubles et effets possédés par le nommé Butron, propriétaire du château du Fayt, anciennement Baron de la Torre, au service du roi d'Espagne. Comme nous l'avons dit plus haut, ce Baron était décédé, à Inchy, le 28 février 1792.

Nous avons dit aussi que les cloches ont été enlevées du clocher. Mais le vandalisme révolutionnaire ne devait pas s'arrêter là. L'église fut démolie ; il n'est resté debout qu'une partie des murs et le clocher. Le 20 thermidor an II (7 août 1794), les officiers municipaux ont exposé en vente les débris de l'église comprenant plusieurs lots de bois à brûler, une armoire de la sacristie et un confessionnal. Le tout a été vendu 173 livres 11 sols.

Cette somme a été employée au paiement des ouvriers employés au salpêtre.

C'est un nommé Henri Lemaire, d'Inchy, qui a démoli l'église. Il a reçu, comme salaire, 24 florins, plus les matériaux.

Les 22 thermidor et 22 fructidor an II, la municipalité, sur les ordres du district de Cambrai, a procédé à la vente des meubles et effets mobiliers provenant des émigrés Cordier, Simon Oblin et veuve Taine.

Le mobilier de l'abbé de l'Orme, chapelain du Seigneur de Taffin, n'avait pas été inventorié. Le 28 fructidor an II (14 septembre 1794), à la requête d'un Commissaire du district de Cambrai, le maire et les officiers municipaux ont procédé au répertoire des objets peu importants qui composaient alors ce mobilier, car ce qui pouvait avoir une certaine valeur avait été pillé par les armées ennemies. A la suite de la liste nous trouvons cette phrase :

« Cecy et le restant des meubles et effets du ci-dessus nommé, après la dégradation des féroces coalisés, suivant la déclaration de la gardienne. »

La municipalité a voulu se montrer reconnaissante envers les jeunes gens de la commune qui, pendant plusieurs années, ont défendu le sol de la patrie sur un grand nombre de champs de batailles. Elle a pris la décision suivante que nous copions textuellement :

« Liberté, égalité, fraternité ou la Mort.

« Troisvilles le 12 vendemiaire, troisième année de la République.¹

« Les Maire, officiers municipaux de la Commune de Troisvilles,

« Considérant que les deffenseurs de la république, de notre commune, mérite autant de récompense qu'ils ont de zèle à défendre le bien être publique, nous croions être un de nos plus grand soin de chercher le moien de faire profiter des douceurs républicaines.

« Oui l'agent national, nous Maire, officiers municipaux susdit, arrêtons que chaque citoyen de notre dite commune au service de la république qui leur sera acheté à leurs compte

¹ 3 octobre 1794. (ndt)

la quantité de chacune mencaudée de domaine nationaux qui seront occupées pendant leurs absence par leurs parens et ceux qui n'en ont pas ils seront affermez jusqu'à leur retour.

« En cas que les dits deffenseurs verrait à mourir avant ou après leur retour leurs acquisition seront érité par leurs plus proches parens, conformément à la loi.

« Ainsi fait et arrêté en notre séance ordinaire, le jour, mois et an susdit.

« Ont signé : Cardon, maire, Laforge, Vallez et Mascret, officiers municipaux. »

Le culte catholique n'était plus pratiqué à Troisvilles. Non seulement l'église avait été démolie, mais les statues et autres emblèmes¹ religieux avaient été enlevés des chapelles, et les bâtimens étaient employés à des usages tout à fait opposés à leur première destination. Après l'invasion de la Commune, la chapelle de la Sotière a été donnée en propriété à une pauvre famille qui y a établi sa demeure, ainsi que le constate l'extrait suivant de la délibération prise à ce sujet :

« Cejourd'hui 15 brumaire an troisième de la république française une et indivisible.²

« Se présente devant nous Maire et officiers, agens national et conseil général de la commune de Troisvilles, la citoyenne Catherine Beaurain, veuve de Joseph Poullain avec trois enfans légitimes étant pauvres et indigente, sans aucune demeure, nous Conseil général susdits avons délibéré en nos séance ordinaire qu'il serait donné à la dite citoyenne porté comme propriété, et sans qu'on ne puisse en faire aucune réclamation, une certaine ci-devant chapelle bâties sur bien communaux situé au bout de la Sotière au milieu de trois rues, savoir : au chemin de Saint-Quentin à Valenciennes et d'autre rue allant de la Sotière à la chaussée de Cambraÿ au Cateau, ainsi délibéré et arrêté au dit Troisvilles, le jour, mois et an susdits. »

Le premier frimaire an III (21 novembre 1794), la municipalité de Troisvilles reçoit l'avis qu'il lui est accordé 7.000 livres à répartir entre les plus indigents de la commune qui ont éprouvé des pertes par le pillage et l'incendie de l'ennemi. M.M. Cardon Philippe Antoine et Laforge Alexis ont été désignés pour aller recevoir la dite somme au Directoire du district de Cambrai.

Conformément à l'arrêté du 2 messidor an II,³ les meubles et effets mobiliers de l'émigré Cordier qui n'ont pas trouvé acquéreurs lors de la mise en vente ont été chargés sur cinq voitures et conduits à Cambrai.

Le 29 frimaire an III (19 décembre 1794), le Maire et les officiers municipaux de la commune ont procédé à la levée des scellés mis sur les registres et minutes de la Justice seigneuriale et en ont dressé un état.

Parmi les documents recueillis, la mairie possède trois registres importants. Ils contiennent quelques plaids* de la Justice seigneuriale de la Sotière et les embrevures* des terres labourables, main-ferme de la dite seigneurie, c'est-à-dire les actes de ventes dressés par les lieutenants-maïeurs et les échevins, de 1608 à 1789.

Il était perçu pour chaque acte :

Au maïeur2 florins
Aux échevins6 florins
Au greffier1 florin
Pour criée15 patars
Au sergent15 patars
Pour trois affiches15 patars
Pour sonnerie de la cloche 6 patars

Un florin valait 120 patars ou 25 sols tournois. La livre valait 20 sols, un sol 12

¹ Si dans les dictionnaires consultés, le nom masculin « emblème » s'écrit toujours avec un accent grave, force est de constater que l'accent circonflexe est fréquemment utilisé, même dans la littérature. (ndt)

² 5 novembre 1794. (ndt)

³ 20 juin 1794. (ndt)

deniers.

Le patar valait 5 doubles : 4 doubles valaient un sou.

Une somme de 500.000 livres a été allouée au district de Cambrai pour être répartie entre les personnes qui ont éprouvé des pertes par le pillage et l'incendie de l'ennemi. La commune de Troisvilles a obtenu 9.600 livres ; déduction faite des 7.000 livres déjà réparties, il a été fait, le 12 germinal an III,¹ une nouvelle distribution de 2.600 livres.

En vertu de la loi du 5 novembre 1790, et sur les ordres du Comité des finances de la Convention nationale et du Directoire du district de Cambrai, le maire et les officiers municipaux de Troisvilles ont procédé le 3 floréal an III (22 avril 1795), à la location, pour trois, six ou neuf années, des biens nationaux provenant des émigrés.

Le château de l'émigré Cordier et les grands jardins ont été adjugés au citoyen Adrien Héloir pour le prix de 200 livres. Les petites maisons, jardins, enclos et pâtures, faisant partie du dit château ont été divisés en plusieurs lots et loués à différentes personnes.

Le 10 germinal an X (6 avril 1802), une lettre du Sous-Préfet informe la municipalité qu'un prêtre insoumis a exercé son culte chez la citoyenne Marie Claire Oblin et invite le Maire à empêcher cette infraction aux lois.

Toutefois les persécutions religieuses touchaient à leur fin. Le premier Consul chercha à pacifier la France. Il abolit les lois terribles de la Révolution, ouvrit les églises au culte catholique et fit sortir les prêtres des prisons.

Par suite de la convention passée à Paris le 26 messidor an IX² entre le pape et le gouvernement français, on vota le 10 germinal,³ an X (8 avril 1802) la loi relative à l'organisation des cultes.

Mais à Troisvilles l'église avait été démolie ; il ne restait que le clocher et les murs. La municipalité n'ayant trouvé aucun local convenable pour y installer les cérémonies du culte, l'Adjoint remplissant les fonctions de Maire, a autorisé les ministres du culte catholique à exercer leur ministère dans la tour du clocher. Voici son autorisation :

« Vu par nous François Vallez, adjoint du village de Troisvilles, remplissant les fonctions de maire par le décès du titulaire, l'article 44 de la loi du 18 germinal relative à l'organisation des cultes et les articles 5 et 6 de l'arrêté du préfet du département du Nord du 16 floréal⁴ présent mois.

« Considérant que dans cette commune l'Edifice public consacré au culte a été aliéné et par conséquent démoli.

« Considérant que la tour sur laquelle est construit le clocher, est encore existante, et qu'il ne peut y avoir de local plus convenable pour exercer les cérémonies religieuses.

« Autorisons les ministres du culte catholique qui se soumettront à la loi, à exercer provisoirement leur ministère dans ce local ; déclarons en outre que toutes cérémonies de ce genre sont interdites en tous autres lieux de la commune.

« Fait à la mairie de Troisvilles, le premier prairial an X de la république.⁵

« Signé : Vallez. »

Le même jour est comparu le nouveau curé, le citoyen Pierre Amand Patte, domicilié à Troisvilles, ancien religieux de l'abbaye de Maroilles ayant, en religion, le nom de Dom Louis, lequel a prêté, entre les mains du Maire, le serment de fidélité prescrit par le Concordat et la loi du 18 germinal an X. Voici la copie de ce serment :

« Je jure, et promets à Dieu, sur les saints évangiles, de garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun Conseil, de n'entretenir aucune Ligue, soit

¹ 1^{er} avril 1795. (ndt)

² 15 juillet 1801. (ndt)

³ Il s'agit de la loi du 18 (et non du 10) Germinal an X qui correspond bien au 8 avril 1802. (ndt)

⁴ 8 mai 1802. (ndt)

⁵ 21 mai 1802. (ndt)

au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au Gouvernement. »

Ce prêtre est mort, curé de Troisvilles, le 26 Juin 1829.

Après avoir permis aux émigrés de rentrer en France, le Gouvernement a montré sa clémence en faveur des déserteurs et insoumis. La loi du 24 floréal an X (14 mai 1802) a accordé une amnistie aux militaires déserteurs. Ont profité de cette loi :

1° Caron Jean Joseph,

2° Hutin Jean Joseph Hilaire,

3° Gantoy Jean Jacques Joseph,

4° Dru Philippe Joseph.

De 1804 à nos jours.

Il n'y a eu, à Troisvilles, aucun événement important à mentionner pendant le règne de Napoléon I^{er}. Mais, ici comme ailleurs, les levées fréquentes d'hommes et de chevaux, les réquisitions, les dépenses énormes occasionnées par des guerres sans fin, finirent par refroidir l'enthousiasme des Français pour leur empereur.

La guerre d'Espagne a été funeste à la France et la désastreuse campagne de Russie a amené l'ennemi sur notre territoire. L'empereur ne pouvant plus lutter contre la coalition, abdiqua le 6 avril 1814. Louis XVIII reprit possession du trône de ses pères, mais l'année suivante Napoléon quitta l'île d'Elbe et rentra à Paris, le 20 mars.

Alors les principales puissances de l'Europe se coalisèrent de nouveau contre nous. Les armées ennemies se rencontrèrent en Belgique. Napoléon remporta d'abord quelques avantages, mais il éprouva une défaite complète à Waterloo, et se rendit aux Anglais qui l'envoyèrent à l'île S^{te} Hélène, où il mourut le 5 mai 1821.

Les traités de 1815, dictés par les puissances coalisées, nous condamnaient à une indemnité de guerre de plus d'un milliard, nous arrachaient toutes les conquêtes de la Révolution et la France devait entretenir, pendant cinq ans, sur son territoire, une armée d'occupation de 150.000 hommes.

La commune de Troisvilles a dû héberger des Russes. Beaucoup de ces soldats, en souvenir des souffrances que les nombreuses guerres leur avaient fait endurer, se montraient très exigeants, et quand on faisait des difficultés pour leur accorder ce qu'ils demandaient, ils s'en emparaient par la force ; le plus souvent c'était pour satisfaire leur gourmandise. Mais leur discipline très sévère arrêtait souvent leur ardeur pour le mal, et les forçait à se montrer moins impitoyables pour leurs hôtes.

Nous avons dit plus haut que les Russes, par haine de l'empereur, avaient fait un mannequin qui leur servait de cible dans leurs tirs et qu'ils appelaient Napoléon.

Pendant l'occupation la chapelle de la Sotière fut transformée en corps de garde.

Au lieu de cinq ans, les armées ennemies ne sont restées en France que trois ans. Leur départ, en 1818, a été un sujet d'allégresse pour tous les Français. A cette nouvelle, Louis XVIII s'est écrié : « J'ai assez vécu puisque j'ai vu la France libre et le drapeau français flotter sur toutes les villes de France. »

L'occupation a coûté à la commune de Troisvilles, sans compter les réquisitions faites chez les habitants, 3005 fr.17. Savoir :

Frais de casernement au Cateau pendant les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre 1817, du détachement affecté à Troisvilles 1.630^F,10

Appropriation dans la Commune d'un corps de garde, d'une maison de détention et autres frais, dont le détail se trouve dans la délibération du Conseil municipal du 11 mars 1818 1.374^F,97

Total : 3.005^F,07

Louis XVIII, prince sage, d'un esprit éclairé et assez libéral accorda une sage Constitution à la France, et fit tous ses efforts pour réparer les malheurs occasionnés par les guerres de l'empire.

La population ouvrière de Troisvilles, dont la plus grande partie est occupée au tissage à la main, gagna un salaire convenable, mais il n'en fut pas de même sous Charles X ; beaucoup d'ouvriers manquaient de travail et le rigoureux hiver de 1829 vint encore augmenter les souffrances du peuple.

Après la Révolution de juillet l'industrie redevint plus prospère. A cette époque, M. Jourdan, qui habitait le château de la Sotière, commença à faire tisser la haute nouveauté. Les bons ouvriers, vite exercés à ces sortes de tissus gagnèrent de l'argent et purent vivre plus à l'aise. Bientôt des transformations furent faites aux bâtiments dépendant du château et on y établit une teinturerie avec imprimerie sur étoffe. Cette industrie prit vite un grand développement et occupa jusqu'à 200 ouvriers. Les imprimeurs gagnaient 5 à 6 francs par jour, les graveurs 8 à 10 francs et même davantage. Les hommes de peine recevaient un salaire de 2 fr. 50 à 3 francs par jour.

A cette époque la prospérité régnait à Troisvilles. Beaucoup d'ouvriers étrangers à la commune vinrent s'y fixer, avec l'espoir de voir leur position s'améliorer ; aussi le chiffre de la population augmenta sensiblement. Malheureusement cette industrie quitta Troisvilles, en 1843, pour aller s'installer à Cambrai, où elle fait encore vivre plusieurs centaines d'ouvriers, après avoir fait la fortune de ses fondateurs et d'un grand nombre d'associés. Parmi ces derniers se trouvent quelques habitants de Troisvilles qui sont allés se fixer à Cambrai et qui ont continué à faire partie du personnel de l'établissement.

Sauf la désastreuse guerre de 1870, si follement déclarée par Napoléon III, et qui a été particulièrement onéreuse pour nos contrées, nous ne voyons plus rien de particulier à décrire relativement à l'histoire locale de Troisvilles.

Les armées allemandes ont imposé au canton du Cateau une contribution de guerre de 400.000 francs. Les maires des communes, réunis, ont décidé, pour éviter le pillage et l'incendie, de fournir la somme réclamée et d'en faire la répartition au prorata du principal des quatre contributions de chaque commune. Troisvilles a dû verser 17.261 francs.

Cette somme était énorme pour la Commune, mais on perdra la mémoire de ce sacrifice ainsi que des cinq milliards donnés à nos impitoyables vainqueurs. Quant à la mutilation faite à notre malheureux pays,¹ les bons Français en garderont un éternel souvenir.

Evènements divers. - Ouragans, inondations, incendies, etc.

Le 10 juillet 1808, pendant les vêpres, des voleurs se sont introduits au presbytère et ont enlevé 80 francs à la servante du curé.

Le canal de Saint-Quentin n'a été terminé qu'en 1810. Beaucoup de prisonniers faits par Napoléon 1^{er}, en 1806 et 1807, furent employés à cette construction. Le 30 août 1809, le garde champêtre Dollez a arrêté un prisonnier autrichien, déserteur du canal, lequel a été conduit à la maison d'arrêt du Cateau.

Dans la nuit du 29 mai 1823, un incendie a éclaté dans la maison d'habitation de la ferme située à l'extrémité de la rue du Culot de la Sotière et occupée, dans ces derniers temps par M. Ferdinand Basquin. L'incendie a fait des progrès si rapides que les deux septuagénaires qui habitaient cette maison, surpris au lit, ont été asphyxiés. C'étaient Philippe Antoine Watremez âgé de 75 ans et Marie Michelle Watremez, sa sœur, âgée de 73 ans.

¹ Sans doute s'agit-il ici de la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, qui ne furent rendues à la France qu'après la victoire de 1918. (ndt)

Le 27 octobre 1829, un vol sacrilège a été commis dans l'église de Troisvilles.

Le 30 Janvier 1862, à la suite d'une pluie torrentielle, une maison située à l'extrémité du village, près du ravin de l'Erclin, s'est écroulée. Le propriétaire de la maison, le nommé Cauwet Jules, a été enseveli dans la cave avec son fils Antoine Joseph, âgé de 7 ans. Les habitants de la commune, et en particulier les Sapeurs-Pompiers, ont couru au secours de ces infortunés. Après quelques heures d'un travail opiniâtre, Cauwet père a été retiré sain et sauf. Quant à son fils il a été asphyxié sous les décombres.

Le 17 juillet 1865, un orage accompagné de grêle a endommagé les récoltes, et particulièrement les œillettes. Les capsules ou têtes tachées par les grêlons ne contenaient pas de grain. La perte a été évaluée à 25.594 francs.

L'ouragan du 12 mars 1876, qui a causé tant de dégâts, n'a pas épargné Troisvilles. Une partie de la toiture de l'église a été enlevée ; la flèche du clocher et le reste du monument ont été ébranlés ou détériorés. Les habitations privées ont eu aussi beaucoup à souffrir.

<i>On a évalué les dégâts occasionnés aux propriétés privées, à</i>	<i>.....</i>	<i>43.000^F</i>
<i>Et ceux des propriétés communales, à</i>	<i>.....</i>	<i>7.000^F</i>

Total : 50.000^F

Le 20 août 1880, un orage accompagné de grêle s'est abattu sur Troisvilles et sur une grande partie du territoire, et a causé des dommages assez sérieux aux récoltes qui étaient encore dans les champs, ainsi qu'aux habitations. Les grêlons, d'une grosseur extraordinaire, ont brisé plusieurs centaines de carreaux de vitre.

Les dégâts ont été évalués à 13.865 francs.

Enfin deux autres orages ont éclaté sur Troisvilles les 26 juin et 1^{er} juillet 1897. En peu de temps le ravin de l'Erclin a débordé et les eaux ont inondé les rues de la Brasserie et du Pont. Huit caves se sont écroulées et beaucoup d'autres ont été remplies et endommagées par les eaux qui arrivaient avec une effrayante rapidité. Plusieurs centaines de poules, un grand nombre de lapins ont péri et les provisions renfermées dans les caves ont été détruites ou avariées. Des récoltes fourragères amassées en petites meules dans les champs, ont été entraînées par les eaux et charriées à plusieurs centaines de mètres ; elles ont contribué à empêcher l'écoulement de ces eaux en obstruant le lit de l'Erclin.

Les dégâts se sont élevés à environ 17.000 francs.

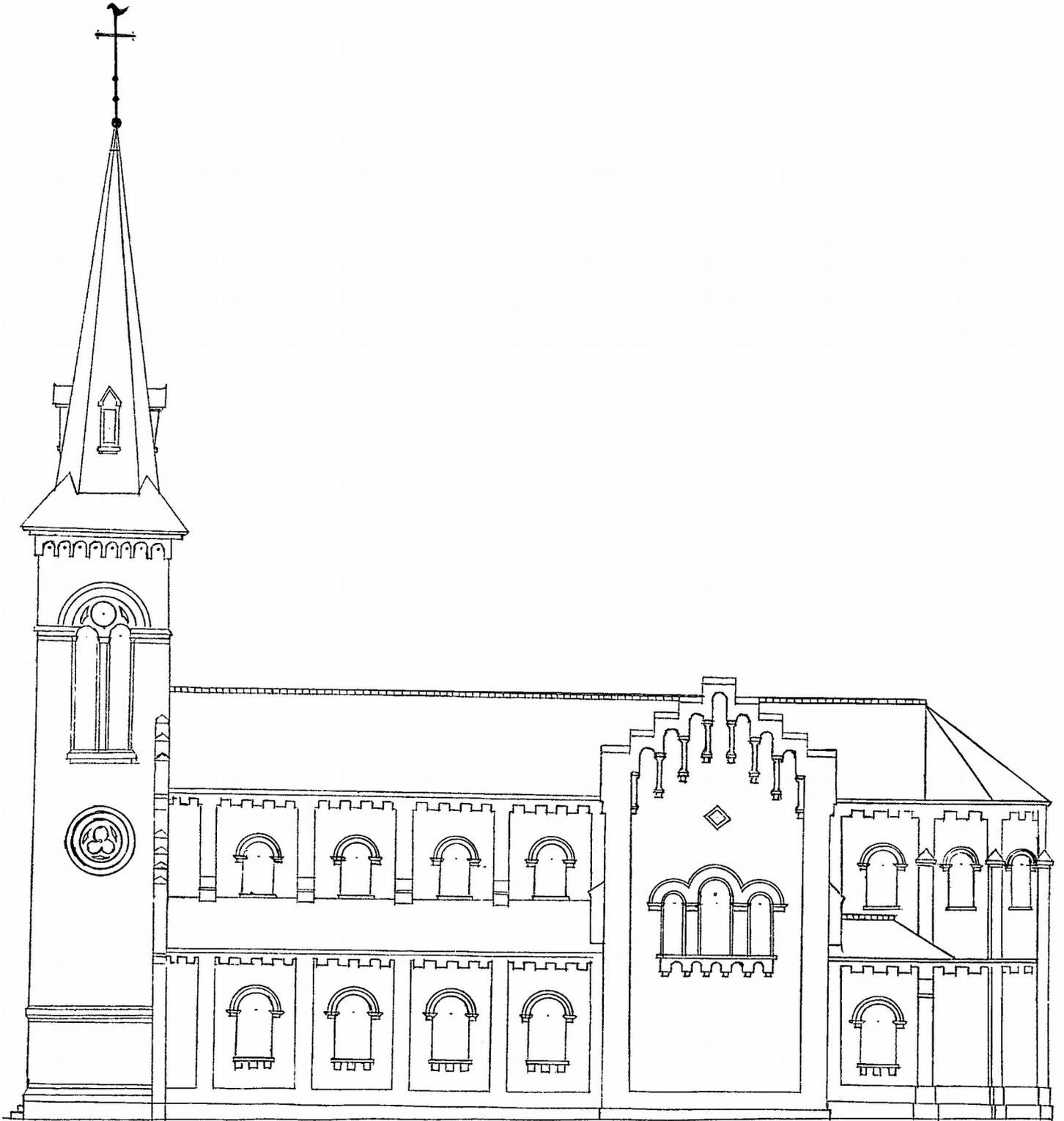
L'Eglise.

L'ancienne église de Troisvilles datait de 1715. On lit, à l'occasion de sa construction, dans un manuscrit de l'abbé Pouillaude qui traite de l'abbaye de S^t Aubert : « Nous avons aussi fait bâtir a fondamentis¹ le chœur de Troisvilles qui, sans que cent florins des paroissiens, nous a encore coûté 1.500 florins passé, c'est aussi un des plus beaux qu'il y ait dans les villages. »

Mais à l'approche de la Révolution, l'église menaçait ruine. M. de Taffin, alors seigneur de Troisvilles, la fit reconstruire à ses frais. Nous lisons à ce sujet, dans M. le Glay : « L'église de Troisvilles tombant de vétusté fut reconstruite en 1777. M. de Taffin, seigneur du lieu, fit l'avance de tous les frais de cette construction, à la condition de recevoir annuellement les revenus de la fabrique, prélèvement fait des charges et besoins du service, jusqu'à parfait remboursement, le tout sans intérêts. Quand la Révolution arriva, M. de Taffin était loin d'être remboursé. »

Nous avons déjà dit que cette église fut démolie à la Révolution. La toiture fut enlevée, ainsi que les boiseries, portes, fenêtres, ferrures, plomberies, ancres, de sorte qu'il ne restait

¹ Fondations comprises. (ndt)



Façade latérale de l'église.

plus que les murailles nues. Or, ces murailles menaçant ruine, le Conseil municipal, à la date du 14 mars 1809, a décidé de les démolir, de mettre en moules les matériaux pour en prévenir la détérioration, et d'employer les décombres dans les rues de la commune qui étaient dans un très mauvais état.

Les murs démolis ont été remplacés par des cloisons en bois et en paille.

Enfin, par délibération du 29 décembre 1820, le Conseil municipal a voté la reconstruction de l'église. Le devis s'élevait à 15.850 francs. Elle fut terminée en 1824. Mais cette construction avait été faite avec trop d'économie : aussi elle ne devait pas résister longtemps aux intempéries des saisons. Le clocher, très ancien, était lézardé, la flèche penchait et causait des inquiétudes aux habitants de la place ; il fallut donc se résoudre à démolir le monument et à imposer de nouveaux sacrifices aux habitants pour une nouvelle construction.

Après une étude assez longue de cette importante question et la production de plusieurs devis, le Conseil municipal a voté, le 9 juin 1884, la reconstruction de l'église suivant les plans et devis dressés par M. Ferdinand Dutert, architecte à Paris, et s'élevant à 82.914 fr. 30. La dépense a atteint le chiffre de 88.013 fr. 28.

La bénédiction et la pose de la première pierre ont eu lieu le 12 juillet 1885. Dans cette pierre est scellée une bouteille renfermant l'écrit suivant destiné à perpétuer le souvenir de cette cérémonie :

« Le douze juillet de l'an de grâce 1885, sous le Pontificat de sa Sainteté Léon XIII, Monseigneur François Edouard Hasley étant Archevêque de Cambrai, Monsieur l'Abbé Bruaux, curé de la paroisse de Troisvilles ; Monsieur Jules Grévy étant Président de la République, Monsieur Jules Cambon, Préfet du Nord, Monsieur François Bourgeois, maire de la commune, Messieurs : Pierre François Cardon, Henri Vitaux, Jean-Baptiste Cardon, François Burlion, Jacques Lesage, Pierre Joseph Cauwet, Félicien Langlet, François Rigaut, François Henninot, Théodore Jonquoï, Benoît Marlin, Pierre Joseph Lemaire, Gérard Danjou et Fénelon Caille, Conseillers municipaux ; Monsieur Cardon-Richez, Président, Messieurs Henri Lenglet et Julien Langlet, Membres du Conseil de fabrique, Monsieur le Chanoine Meurisse, Supérieur du petit séminaire de Cambrai, a béni solennellement la première pierre de l'église de Troisvilles ayant pour titulaire Notre Dame de Tongres et pour co-titulaire S^t Martin.

« Cette bénédiction solennelle a eu lieu en présence de M. Ferdinand Dutert, architecte de l'église, de Monsieur Jupin son représentant, de Messieurs Leleu et Dhaussy entrepreneurs de la dite église, enfin en présence d'un nombreux clergé, de toute la paroisse et des habitants des paroisses voisines.

« Le 17 Juillet 1885.

« Le Curé,
« Signé : Bruaux.

« Le Maire,
« Signé : Bourgeois. »

L'église appartient au style roman. Sa longueur, à l'intérieur, est de 37^m60, y compris le chœur et le clocher ; sa largeur de 16^m75, et sa hauteur, du sol à la clef de voûte, dans la grande nef, de 12^m75. Elle comprend une grande nef, deux bas côtés et un faux transept.

La tour du clocher a 23^m10 de hauteur et la flèche 15^m80, non compris la croix. Cette tour est d'une construction particulière. Elle forme un tronc de pyramide quadrangulaire dont chaque côté a 50 centimètres de moins en haut qu'en bas. Le tout est construit en pierres et en briques.

Une grille en fer forme le portail extérieur de l'église et permet, de la rue, de voir, au-dessus du portail intérieur, une sculpture représentant le Christ ceint d'une corde, ayant une couronne d'épines, les mains percées et les bras ouverts, semblant attirer vers son temple les habitants de la paroisse.

Il y a, au clocher, trois rosaces en mosaïque de différentes couleurs, formant un très bel effet.

Les fenêtres de la grande nef et celles des petites nefs sont aussi en mosaïque multicolore. Ces dernières sont entourées d'une bordure représentant à chacune d'elles et alternativement, des fleurs de lis, des bouquets d'épis de blé ou des grappes de raisins accompagnées de feuilles de vigne.

Dans le chœur on remarque cinq vitraux représentant : S^{te} Anne, S^t Eloi, le Sauveur du monde, S^t Louis de Gonzague et S^{te} Catherine.

Dans le transept, les fenêtres sont formées de trois arcatures. Les motifs des vitraux se rapportent aux patrons de l'église.

Les vitraux de gauche représentent la mort de S^t Martin et quelques épisodes de sa vie ; dans ceux de droite nous voyons une malade couchée sur son lit de douleur ; un prêtre placé près du lit lui montre du doigt Notre-Dame de Tongre, la vierge vénérée des habitants de Troisvilles, qui se trouve dans le haut du vitrail. Dans les arcatures de gauche et de droite on voit des pèlerins en prière.

Au vitrail de l'autel du Sacré Cœur figure le Sacré-cœur ; il a à ses pieds la Bienheureuse Marguerite Marie. Celui de l'autel de la Sainte Vierge représente la Sainte Famille.

Ces vitraux sont l'œuvre de M. Bulteau-Goulet, de Noyon.

Comme meubles dignes d'être cités, il y a le grand autel, la chaire et deux confessionnaux.

Le grand autel, en bois de chêne sculpté, est magnifique. Au-dessus du tabernacle se trouve la statue de Notre-Dame de Tongre, à gauche celle de S^t Eloi et à droite celle de S^t Joseph. D'autres sculptures représentent des scènes de la vie ou de la passion de Jésus-Christ. Cet autel est en style roman.

La chaire est conçue dans le même style que le maître autel. Dans les quatre panneaux du devant de la cuve sont sculptés les quatre évangélistes. Sur le trumeau qui sépare la cuve de l'abat-voix, on remarque le D^e des évangélistes, tenant sur sa poitrine le livre des évangiles. L'abat-voix a la même forme que la cuve ; chaque angle porte un clocheton ; sur le plafond est représenté le S^t Esprit, sous forme de colombe, entouré de rayons. Le dit abat-voix est surmonté d'un campanile terminé par une croix.

Les confessionnaux sont aussi en chêne et également ouvragés avec goût.

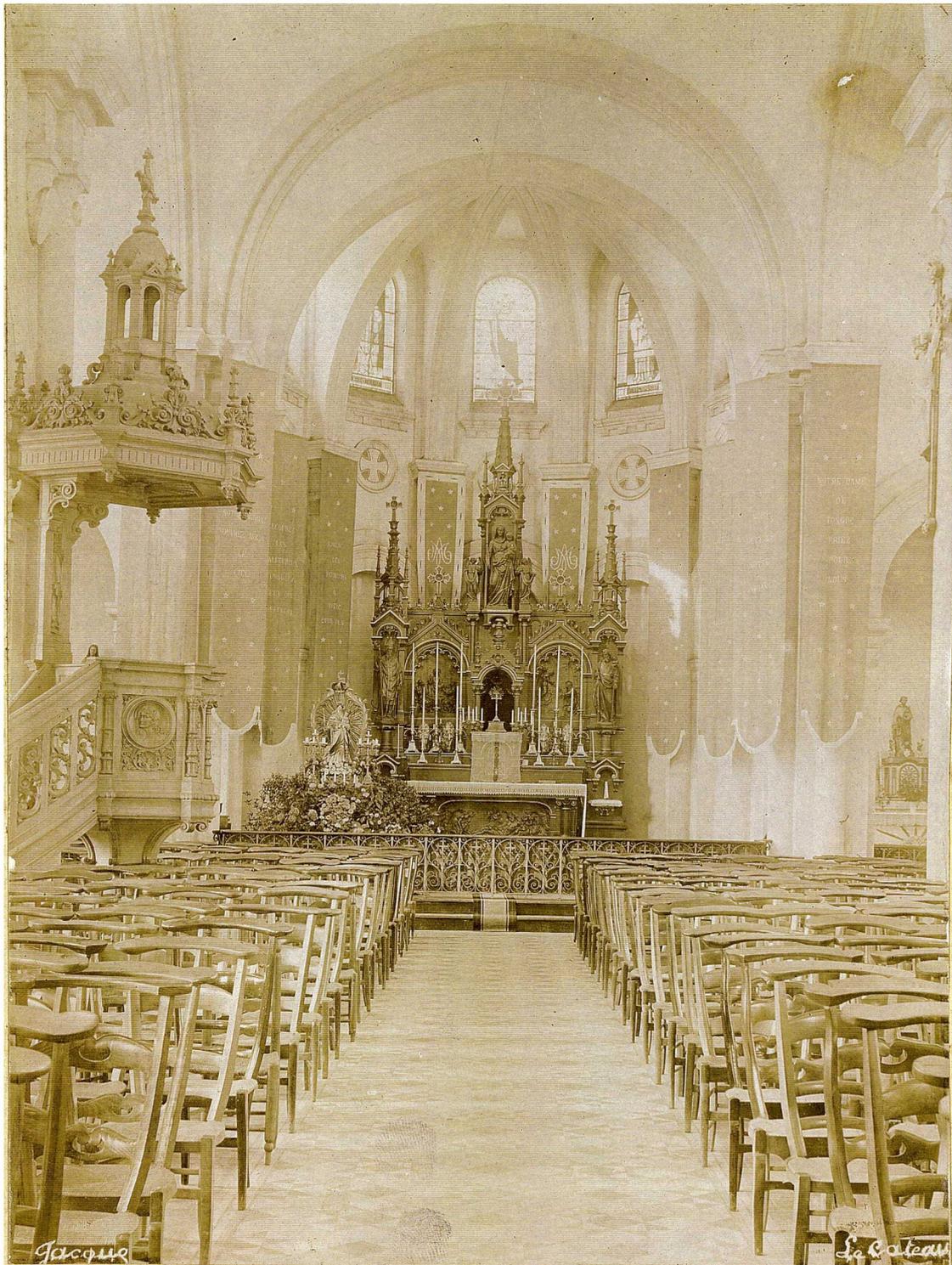
Nous avons dit plus haut que des trois cloches qui se trouvaient dans l'ancien clocher, deux ont été enlevées à la Révolution. La troisième nous est restée et a été placée au nouveau clocher.

Voici son inscription :

« Moity - Poix C. P.

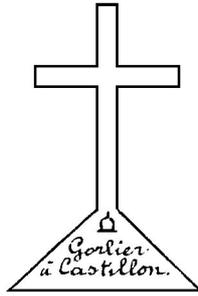
« J'ai été préveue annoncée avant d'être née et baptisée sous les noms de la Rosière Marie Emmanuelle en réjouissance du mariage de M. Duhamel Conseiller du Roy lieutenant + général de la gouvernance de Douay avec Mad^{elle} de Taffin cadette des filles de mon père et mon instituteur messire de Taffin écuyer Seig^e des Troisvilles Sottière, etc. + ancien officier des régiments de Monmorency Listenaie Beaufremont et retiré du service par ordre de son père pour se mettre à la tête des mines de charbon de terre + du Hainaut Français pour empêcher la sortie des espèces du royaume de France. J'ai eu pour marraine Mad^{elle} de Taffin héritière presomptie des Troisvilles comme aînée + des filles restantes de mon père + ses trois garçons étant morts successivement. - Les fidels chrétien catholique apostolique romains sont instamment invités de prier + Dieu pour qu'il le comble et sa famille de bénédiction tant en ce monde qu'en l'autre notamment quand ils m'entendront les convoquer soit pour assister aux S^{ts} + Offices ou pour ce qui concerne la bonne police. 1783.

« J'ai été née le jour de S^{te} Catherine et transportée à Troisvilles le jour de S^t Nicolas et



Vue intérieure de l'église.

*bénite au Noël fête de ma marraine.
« Je pèze 1750.*



« M. Watremez et M. Bayard étaient alors lieutenants. J. P. Dainez curé de N. Dame au Cateau, doyen de chrétienté. »¹

Curés de Troisvilles.

Après avoir parlé de l'église, nous allons donner les noms des curés qui ont gouverné la paroisse de 1566 à nos jours :

1566 - Jean Prudhomme.

1582 - Oger Crignon.

1583 - Jacques Prudhomme.

1657 - P. de Monsecourt.

1664 - Toussaint Mahy.

1669 - Lefebvre.

1682 - Léonard Barçon.

1690 - Nicolas Lambert.

1705 - Mars - Pierre F^{ois} Leduc.

1705 - Juillet - Etienne Deschamps.

1708 - J. P. Savary - Décédé à Troisvilles le 29 juillet 1741. A légué 2.024 florins aux pauvres de Troisvilles pour leur constituer rente, et une rente de 30 florins pour le repos de son âme.

1740 - Boucher.

1742 - L. Guilbert.

1763 - Jean Erouard, décédé curé de Troisvilles, à Bavay, son lieu de naissance, le 12 octobre 1776.

*1776 - Louis, desserviteur.**

1777 - Bocquet, déporté en 1791 pour refus de serment. Nommé, en 1802, curé de Felleries.

1791 - Lenoir, curé constitutionnel - Nommé curé d'Abancourt en septembre 1792.

Ce curé a abjuré sa foi le 9 ventôse, an II (27 février 1794), devant le Conseil municipal de Cambrai.

Voici un extrait de son acte d'abjuration :

« J'ose affirmer que j'ai opéré quelque bien à Troisvilles, mais je regrette de ne pouvoir pas me rendre le même témoignage pour Abancourt ; j'y cultivais un sol ingrat ; l'égoïsme, la stupidité et le fanatisme qui y règnent, étouffaient dans leur germe les semences de républicanisme que je prenais soin d'y répandre. Rebuté de l'inutilité de mes efforts j'abandonne à des mains plus habiles ou plus heureuses ce champ opiniâtrement stérile entre les miennes... J'ai depuis plusieurs décades, cessé toutes fonctions du culte dans cette

¹ On peut penser que les + marquent les « retours à la ligne » de l'inscription originale. (ndt)

commune. Je voulais avant de donner mon abdication solennelle, essayer quelle espèce d'impression ferait, sur ces esprits fanatisés une interruption momentanée ; je craignais les suites fâcheuses d'une renonciation précipitée ; j'ai cru prudent de ne rien brusquer ; et, pour cette conduite, je suis parvenu au point de leur faire soupçonner qu'un prêtre pourrait bien être quelque chose d'utile dans une commune, je me borne-là : en profitant de cette disposition, il ne sera pas difficile de leur faire sentir combien c'est quelque chose de pernicieux... Mais je résigne cette tâche à un autre ; ce serait beaucoup exiger que de vouloir m'en charger... Je désire donc renoncer à toutes les fonctions du culte catholique. Je prends l'engagement de n'en exercer de ma vie ni de publiques, ni de particulières ; ni ici, ni ailleurs. Je vous remets, citoyens et je voue aux flammes... »*

L'historien qui rapporte ces lignes ne continue pas sa citation et il ajoute : « Notre plume s'arrête. Quand un prêtre oublie ses devoirs et prévarique, il devient plus méchant, plus abject et plus impie que le dernier des révolutionnaires. Le sens moral s'obscurcit en lui et il est le seul à ne pas s'apercevoir qu'il a dévié de sa route. »

1792 - Lentier, curé constitutionnel.

Nous reproduisons le procès-verbal de son installation :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le dix de novembre, Nous, Maire et Officiers municipaux de la commune de Troisvilles, sur l'avis que le citoyen Lentier cy devant curé de Lesdin, nommé par les corps électoral en la cure de Troisvilles feroit son entrée dans notre susdite commune le samedy dix du présent mois, nous nous sommes assemblée à effet de le recevoir conformément aux Loÿe, l'avons en conséquence introduit à l'église où le secrétaire greffier nous aiant fait lecture tant du procès-verbal de la nomination du susdit à lui délivré par le secrétaire et signé du président de l'assemblée électorale tenuë à Cambraÿ ; après quoi le susdit curé a prêté le serment exigé des fonctionnaires publics, toutes les formalités requises par la loÿ aiant été observées, nous l'avons installés et misse en possession tant de la Maison de Cure que de l'église et de la Sacristie en foÿ de quoi nous avons signé le procès-verbal à Troisvilles le dix de novembre mil sept cent quatre-vingt-douze. »

Le curé Lentier a été élu, le 2 décembre 1792, membre du Conseil général de la Commune, pour dresser les actes de l'état-civil.

1803 - Pierre Amand Patte, portant en religion le nom de Dom Louis, ancien religieux de l'abbaye de Maroilles, décédé à Troisvilles, le 26 Juin 1829. Nous avons donné plus haut le serment qu'il a prêté en prenant possession de la cure de Troisvilles.

1829 - L. Destombes - Ne resta que trois mois dans la paroisse et fut transféré à Flers-en-Escrebieux.

1829 - Lefebvre - Transféré à Escaudin, en 1835.

1835 - Griffon - Transféré à Bermerain.

1848 - Lair.

1851 - Augustin Tilmant, décédé à Troisvilles, le 19 mai 1869.

1869 - Florimond Bruaux, démissionnaire. Décédé à Auby, le 15 décembre 1892.

1890 - Jean B^{le} Leclercq - Transféré à Auberchicourt.

1892 - Clotaire Belmer - Transféré à Villers-Outréaux.

1896 - Gustave Momal.

Vicaires.

Anciennement un vicariat était attaché à la cure de Troisvilles. Voici les noms des titulaires :

1730 - Delille.

1735 - Jean Charles Tulliez, décédé à Troisvilles, le 3 avril 1739, inhumé dans l'église.

1740 - Boucher, desserviteur de 1740 à 1742.*

1752 - J. Ph. Delfolie.

1754 - F. Gaillard.

1757 - R. Dehée.

1761 - F. J^h Liénard.

1767 - J. P. Demal.

1767 - Ph. J^h Mortier, décédé à Troisvilles, le 13 mars 1771, enterré au cimetière.

1771 - J. B. Claro.

1774 - P. J. Descamps.

1774 - Louis, desserviteur* en 1776.

1783 - Désir.

Le 1^{er} avril 1788, Albert Joseph Désir de Marly, frère du vicaire, a épousé Marie Françoise Patte.

1865 - Tilmant.

Le vicariat de Troisvilles a été supprimé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 24 décembre 1885, parce que l'Autorité diocésaine l'avait laissé inoccupé depuis plus de cinq ans.

Notre Dame de Tongre.

Notre Dame de Tongre est en grande vénération à Troisvilles. La tradition rapporte qu'elle délivra, par sa présence, les habitants de la commune infestés d'une maladie pestilentielle.

Nous lisons, à ce sujet, dans un opuscule de M. G. Momal, curé de Troisvilles, publié récemment :

« En l'année 1616, la peste, un des plus grands fléaux qui puissent affliger l'humanité, fit des progrès si rapides et si alarmants à Troisvilles, qu'elle ravagea la moitié de la population. L'air était tellement vicié, que les animaux eux-mêmes mouraient sur les chemins. Le village plongé dans la terreur demandait à Dieu miséricorde. Quelques notables dont nous voudrions connaître les noms, guidés par la foi, se rendirent à Tongre et rapportèrent la statue de Notre-Dame, qui existe encore aujourd'hui. On peut la vénérer dans notre église paroissiale.

« A peine arrivés avec leur précieux trésor, une procession s'organise, et les plus valides veulent faire le trajet nu-pieds. Aussitôt, ô prodige ! il faudrait dire, ô miracle de la puissance et de la bonté de Marie ! le fléau cesse et les nombreux malades, déjà un pied dans la tombe, se lèvent guéris !

« Le Fayt était la partie du village la plus éprouvée ; presque tous les habitants de la rue d'Audencourt sont morts victimes du fléau destructeur. Cette rue n'existe plus. Les maisons longtemps abandonnées tombèrent en ruine ou furent démolies. En cultivant la terre on en retrouve encore des traces.

« La tradition rapporte que la statue de Notre Dame de Tongre fit son entrée à Troisvilles, le 8 octobre 1616, par la rue d'Audencourt, où la peste sévissait avec plus de violence. »

Tous les ans, le 8 octobre, une procession solennelle a lieu pour célébrer l'anniversaire de la faveur accordée à Troisvilles. Toute la paroisse et un nombre considérable de pèlerins assistent à cette procession.¹

Chapelles.

¹ Cet événement est encore célébré chaque année, en ce début de XXI^e siècle, en présence notamment de pèlerins belges venus de Tongre-Notre-Dame (Hainaut belge). D'après <http://www.cathocambrai.com>. (ndt)

Il y a, à Troisvilles, deux chapelles. L'une est située à l'extrémité de la rue de la Sotière ; l'autre dans le quartier du Fayt.

Nous avons déjà dit ce qu'est devenue la chapelle de la Sotière pendant la Révolution et pendant l'occupation, en 1815. Cette chapelle très ancienne qui tombait en ruines, a été reconstruite presque entièrement, en 1870, par M. Flayelle, alors propriétaire du château. En avant on remarque un péristyle en pierres blanches d'un aspect gracieux. Elle est dédiée à Notre Dame de Charité.

L'autre chapelle est de construction récente. Elle a été érigée, en 1875, par M^{me} veuve Boittiaux, née Marchand. Elle est dédiée à Notre Dame du Sacré Cœur. Celle du château du Fayt a été démolie vers 1834.

Ecoles.

La commune de Troisvilles possède actuellement une école de Garçons et une école de Filles avec classe enfantine.

Avant 1848, la commune ne possédait aucun bâtiment à usage d'école. Les instituteurs louaient une habitation, y installaient leur classe et recevaient ordinairement, de la commune, une indemnité de logement.

L'école construite, en 1847 et 1848, comprenait la mairie, l'habitation de l'instituteur et celui¹ de l'institutrice, une classe pour les garçons et deux pour les filles, le tout formant un seul corps de bâtiments, avec jardins derrière. Cette construction a coûté 17.489 fr.87, non compris le terrain.

Les deux écoles sont restées dans le même local, jusqu'au 1^{er} octobre 1880, date du transfert de l'école des filles dans une nouvelle construction.

Le logement de l'institutrice, dans l'ancienne école, est actuellement destiné à l'instituteur adjoint et les deux classes des filles, réunies en une seule, forment la deuxième classe de l'école des Garçons.

L'école des filles a été construite d'après les plans et devis de M. Lallemand, architecte à Cambrai. La dépense s'est élevée, y compris le terrain, à 48.339 fr.90.

L'école comprend un bâtiment à étage pour l'habitation des maîtresses. La directrice a pour logement trois chambres au rez-de-chaussée et trois à l'étage. Un logement tout à fait semblable, avec entrée particulière, est destinée² aux institutrices adjointes. Derrière la maison d'habitation se trouve la cour des élèves ; ensuite viennent quatre belles classes et dans le fond, le jardin. Le tout est érigé sur un terrain d'une contenance de 35 ares 46 centiares. Sur la rue, il y a un mur surmonté d'une grille et devant la maison d'habitation une avant-cour ombragée par des arbres. Le jardin est clôturé par des haies.

L'école des garçons de Troisvilles a toujours été dirigée par des instituteurs laïques. Le nombre des élèves est actuellement de 100.

L'école des filles a été congréganiste du 1^{er} janvier 1850 au 1^{er} octobre 1890. Ce n'est que depuis 1834 qu'il y a une école spéciale de filles. Elle compte actuellement, avec la classe enfantine, environ 180 élèves.

Voici, depuis 1740, les noms des instituteurs et des institutrices de Troisvilles.

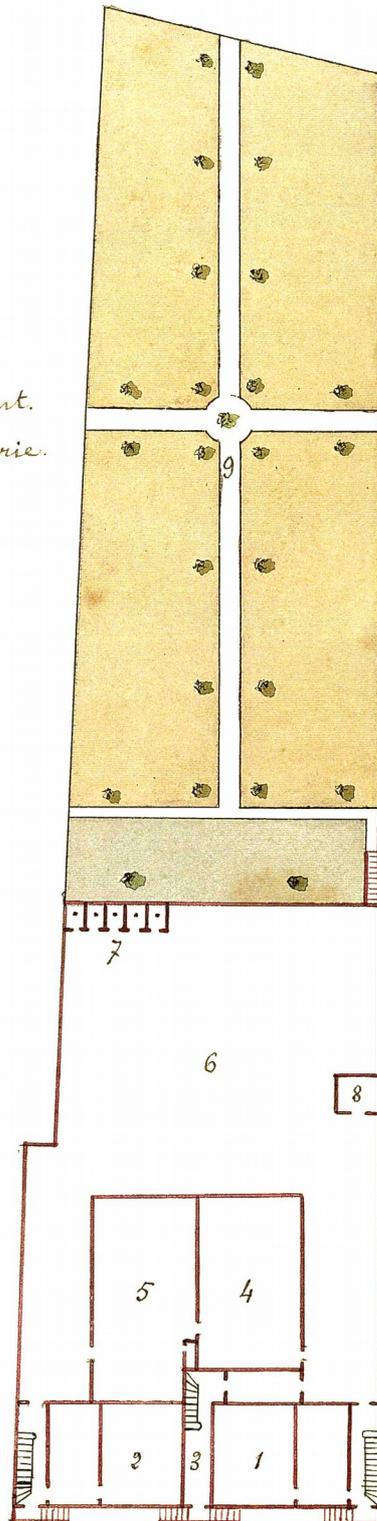
Instituteurs.

¹ Sic ! L'auteur pensait sans doute au logement de l'institutrice. (ndt)

² Re-sic ! L'auteur pensait, cette fois, à l'habitation des institutrices adjointes. Décidément, toutes ces dames semblent bien troublantes... (ndt)

Ecole des Garçons. Plan horizontal.

1. Habitation de l'Instituteur.
2. Habitation de l'Instituteur adjoint.
3. Corridor et escaliers pour la mairie.
4. 1^{re} classe.
5. 2^e classe.
6. Cour de récréation.
7. Lieu d'aisances.
8. Remise.
9. Jardin.



Rue de la Brasserie.

1° - Calixte Cagnioncle de 1740 à 1764. Il exerçait en même temps les fonctions de *clerc laïque* qu'il a conservées jusqu'à sa mort, arrivée le 27 avril 1780.

2° - Antoine Joseph Cagnioncle, fils du précédent, lui a succédé, en 1764, comme *maître d'école*, et ensuite comme *clerc*. Il est noté comme *secrétaire de mairie*, en l'an III.¹

3° - Pierre Joseph Boittiaux, 1792, décédé le 3 germinal, an V.²

4° - Jean Jacques Labbé, an V à brumaire an XIV.³

5° - Dupont, 26 germinal, an X,⁴ fabricant de chaussons, ayant ouvert une école sans avoir fait la promesse de fidélité à la Constitution, est sommé de remplir cette formalité.

6° - Quentin Léger, 3 Janvier 1813.

7° - Pierre Pacifique Lozé, 25 novembre 1816 ; décédé le 14 mars 1826.

Le 11 mars 1818, le Conseil municipal fixe comme suit la rétribution scolaire :

1° Pour les élèves de la 1^{re} classe (Division) 0^F,90

2° « « « 2^e « « « 0^F,75

3° « « « 3^e « « « 0^F,60

4° « « « 4^e « « « 0^F,50

L'instituteur recevait une indemnité pécuniaire équivalente à la valeur de son logement. Il devait instruire gratuitement un cinquième de ses élèves.

8° - Germain Dordain, 10 septembre 1830, révoqué le 5 novembre 1835.⁵

9° - Narcisse Léon Lozé, 22 Janvier 1831.

10° - Valéry Honoré Toussaint, instituteur libre le 4 octobre 1832 ; installé instituteur communal le 8 octobre 1837 ; a démissionné le 1^{er} mai 1849.⁶

11° - Constantin Passet, 1^{er} Janvier 1850 au 31 août 1852.

12° - Victor Martin, 14 octobre 1852 à février 1854.

13° - Choquenot, mars 1854 à Juin 1854.

14° - Clément Wilmot, juillet 1854 à mai 1855.

16° - Pierre Joseph Dessaint, 14 mai 1855 au 1^{er} octobre 1880.⁷

17° - Henri Constant Farez, 1^{er} octobre 1880.

Il y a eu à Troisvilles, pendant plusieurs années, un instituteur libre et un instituteur communal.

Institutrices.

1° - M^{me} Lefebvre, née Julie Deligne, 6 Janvier 1834.

2° - Célestine Legrand, 13 Janvier 1844.

3° - Aimée Rosette Romby, 20 octobre 1847.

4° - Sureau (sœur Marie Alfrède), 1^{er} Janvier 1850.

5° - Devillers (sœur Mélanie), 1^{er} Janvier 1854.

6° - Sœur Ferdinande, 1^{er} Janvier 1855.

7° - Deflacque (sœur Marie Anne), 1^{er} Janvier 1856.

8° - Rogeaux (sœur Marie Florine), 11 octobre 1859.

9° - Michaud (sœur Marie Prudence), 14 novembre 1871 au 2 septembre 1881, date de sa mort.

10° - Conin (sœur Zénaïde), 1^{er} octobre 1881 au 1^{er} octobre 1890.

¹ L'an III s'étend du 22 septembre 1794 au 22 septembre 1795. (ndt)

² 23 mars 1797. (ndt)

³ L'an V s'achève le 21 septembre 1797 ; Brumaire de l'an XIV va du 23 octobre au 21 novembre 1805. (ndt)

⁴ 16 avril 1802. (ndt)

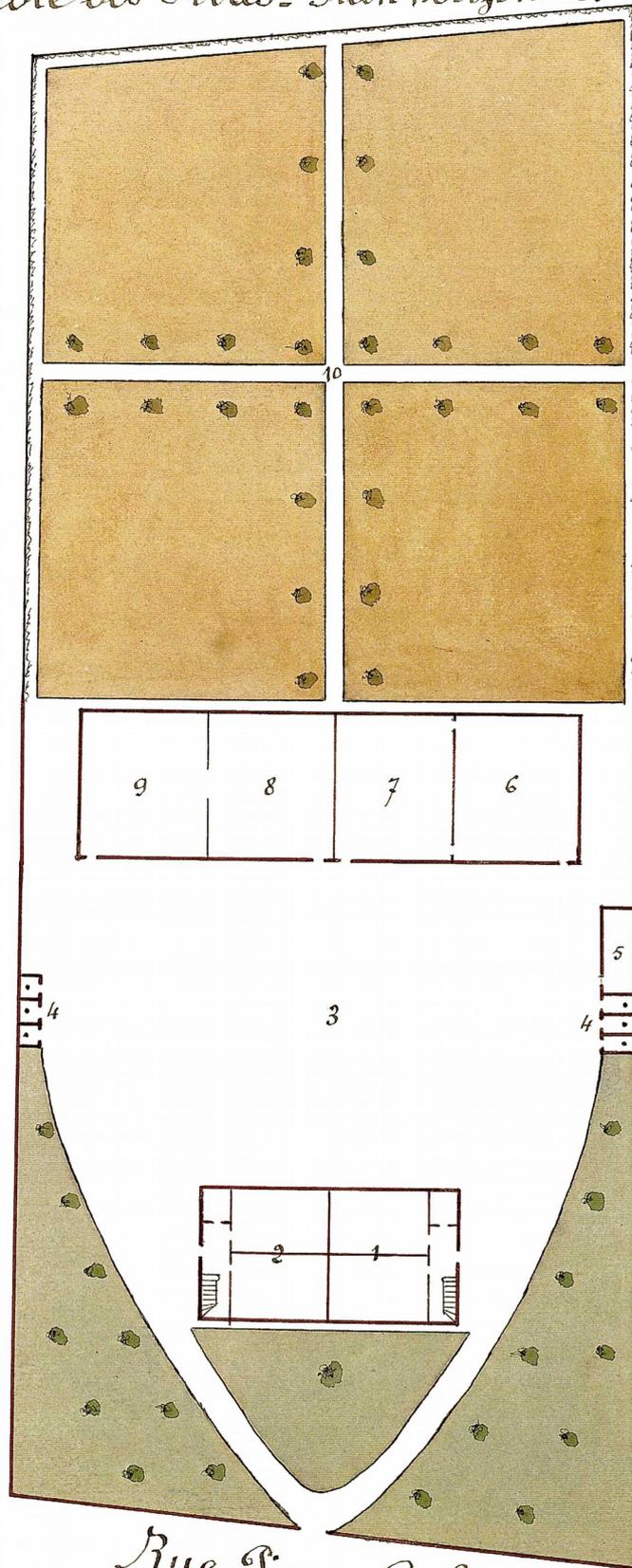
⁵ Raison non précisée, sans doute intéressante à connaître. L'auteur l'ignorait peut-être lui-même. (ndt)

⁶ Même remarque que dans la note précédente. Et mêmes regrets. (ndt)

⁷ Il n'y a pas de 15° dans le manuscrit de cette monographie. (ndt)

Ecole des Filles - Plan horizontal.

- 1. Habitation de l'Institutrice.
- 2. Habitation des adjointes.
- 3. Cour de récréation.
- 4. Lieux d'aisances.
- 5. Remise.
- 6. 1^{re} classe.
- 7. 2^e classe.
- 8. 3^e classe.
- 9. 4^e classe.
- 10. Jardin.



Rue Pierre Gabet.

11° - M^{me} Bergot, née Berthe Tiercelet, 1^{er} octobre 1890.

Administration communale.

Les actes de vente et autres, avant la Révolution, étaient reçus au greffe de la Seigneurie par le Lieutenant-maieur, assisté de quatre ou cinq échevins et d'un greffier. Le maieur était le maire de la commune. Les échevins étaient les officiers de la Justice seigneuriale. Dans beaucoup d'endroits les échevins n'étaient que des officiers municipaux, conseillers du maire.

Voici les noms des maieurs de Troisvilles depuis 1670.

1670. - François Allart

1675. - Michel Oblin

1689. - Henri Décronembourg, bailli

1694. - Jean Allart

1696. - Jean Philippe Taisne

1699. - Augustin Oblin

1706. - Jacques Antoine Mascret

1708. - Jean Paul De Cronembourg, bailli

1711. - Augustin Oblin

1729. - Jean Pierre Watremez

1751. - Antoine Taisne, maieur du Fayt

1784. - Pierre Joseph Watremez

« - Pierre Joseph Bayard, lieutenant-maieur.

Nous avons relevé les noms de quatre-vingt-douze échevins. Nous pensons qu'il n'est guère utile d'en citer les noms.

Les greffiers de la seigneurie que nous avons relevés sont :

1870. - E. Gané.¹

1726. - F.C. Décronembourg.

1732. - N.C. Cuissette.

1733. - Déssembleaux.

1739. - F.C. Décronembourg.

1743. - Déssembleaux.

1784. - Fleury.

1785. - Vasseur.

1786. - Lanier.

1787. - Vasseur.

La loi du 10 décembre 1789 pose les bases de l'administration communale.

Troisvilles devait avoir, d'après cette loi, six Conseillers municipaux y compris le maire.

L'article 30 de la même loi dit que les citoyens actifs de chaque commune doivent nommer, au scrutin de liste, un nombre de notables double de celui des membres du Conseil municipal. Ces notables formèrent, avec les membres du Corps municipal, le Conseil général de la Commune. Ils ne devaient être appelés que pour les affaires importantes.

Liste des Maires.

1° - Philippe Antoine Cardon, 25 novembre 1792.

2° - Antoine Joseph Boittiaux, 24 floréal, an III.

¹ L'auteur voulait peut-être écrire 1670. (ndt)

- 3° - Pierre Joseph Bayard, 18 germinal, an VI.
 4° - François Vallez, 11 germinal, an VII.
 5° - Pierre Joseph Bayard, 17 messidor, an VIII.
 6° - Antoine Henninot, 7 messidor, an X.
 7° - Pierre François Cardon, 24 ventôse, an XII¹.
 8° - Jean Charles Leclercq, 11 avril 1813.
 9° - Pierre Joseph Lemaire, 3 avril 1835.
 10° - Célestin Bayard, 12 septembre 1836.
 11° - André Minaux, 17 octobre 1840.
 12° - Cyrille Boittiaux, 18 août 1848.
 13° - Bernardin Monfroy, 15 décembre 1851.
 14° - Pierre François Cardon, 10 août 1860.
 15° - François Rigaut, maire par intérim en novembre 1874,
 nommé maire le 8 octobre 1876.
 16° - François Bourgeois, 18 mai 1884.
 17° - François Rigaut, 20 mai 1888.
 18° - Jean Baptiste Cardon, 15 mai 1892.

Populations de la Commune.

*La loi du 22 juillet 1794 prescrit un recensement périodique de la population.
 Voici la population de Troisvilles aux différentes époques de notre siècle :*

<i>En</i>	<i>1801</i>	<i>1.040</i>	<i>habitants</i>
	<i>1806</i>	<i>1.166</i>	«
	<i>1821</i>	<i>1.380</i>	«
	<i>1826</i>	<i>1.544</i>	«
	<i>1831</i>	<i>1.621</i>	«
	<i>1836</i>	<i>1.902</i>	«
	<i>1841</i>	<i>1.942</i>	«
	<i>1846</i>	<i>1.925</i>	«
	<i>1851</i>	<i>1.893</i>	«
	<i>1856</i>	<i>2.021</i>	«
	<i>1861</i>	<i>2.096</i>	«
	<i>1866</i>	<i>2.026</i>	«
	<i>1872</i>	<i>2.045</i>	«
	<i>1876</i>	<i>1.953</i>	«
	<i>1881</i>	<i>1.801</i>	«
	<i>1886</i>	<i>1.704</i>	«
	<i>1891</i>	<i>1.630</i>	«
	<i>1896</i>	<i>1.618</i>	«

Jusqu'à la guerre de 1870, chaque recensement a constaté une augmentation assez sensible de la population. Mais c'est surtout de 1830 à 1843 que l'augmentation a été la plus forte. Cette augmentation est due, comme nous l'avons dit plus haut, à l'établissement d'une teinturerie avec imprimerie sur étoffe, dans les dépendances du château de la Sotière. De 1843 à 1870, le chiffre de la population est resté presque stationnaire. Il n'y a eu guère d'émigration parce que les ouvriers tisseurs gagnaient de gros salaires. Le libre échange a beaucoup contribué au développement du tissage de la haute nouveauté, genre de tissus qui

¹ 24 floréal an III = 13 mai 1795 ; 18 germinal an VI = 7 avril 1798 ; 11 germinal an VII = 31 mars 1799 ; 17 messidor an VIII = 6 juillet 1800 ; 7 messidor an X = 26 juin 1802 ; 24 ventôse an XII = 15 mars 1804. (ndt)

occupe la plupart des ouvriers de la Commune. Aussi beaucoup d'entre eux oubliant les fautes de l'Empire, regrettent-ils cette période de prospérité pour la Commune.

Depuis la guerre de 1870, chaque recensement constate une diminution de la population. Il y a encore actuellement des tisseurs qui, dans la nouveauté, gagnent de 4 à 5 francs par jour. Mais les caprices de la mode font qu'ils doivent changer fréquemment d'articles, et ces changements leur occasionnent une grande perte de temps, par suite des transformations qu'il y a lieu d'apporter à l'armure du métier. Il n'est pas rare qu'un ouvrier passe une semaine à ces différentes transformations, ce qui réduit sensiblement le salaire journalier. De plus quand une pièce est terminée, les ouvriers doivent souvent attendre plusieurs jours avant qu'on leur remette les matières nécessaires pour en confectionner une autre. Aussi beaucoup de familles ont quitté Troisvilles, depuis une vingtaine d'années ; elles sont allées, pour la plupart, se fixer dans les localités où il y a des tissages mécaniques. Dans ces établissements les ouvriers ont ordinairement un salaire moins élevé, mais ils sont moins exposés aux pertes de temps et aux chômages, et ils y trouvent avantage sous le rapport pécuniaire.

Le dernier recensement comprenait : 365 maisons, 435 ménages et 1.618 habitants se décomposant ainsi :

Sexe masculin	{	Garçons	417	{	791	{	1618 habitants
		Hommes mariés	331				
		Veufs	43				
Sexe féminin	{	Filles	435	{	827		
		Femmes mariées	331				
		Veuves	61				

Dans les dix dernières années, il y a eu à Troisvilles 363 naissances, 150 mariages et 331 décès, ce qui fait une moyenne annuelle de 36,3 naissances, 15 mariages et 33,1 décès.

Nous donnons ci-dessous un aperçu de divers salaires, au commencement du siècle et sur la fin du dernier.

Le 10 thermidor an 8 (29 juillet 1800) Jean Baptiste Dollez est nommé garde champêtre, moyennant un salaire de 16 mencauds ³/₄ de blé.

Le sieur Labbé est nommé secrétaire de la mairie de l'an III,¹ avec un traitement annuel de 300 francs.

Le 16 messidor an XI (5 juillet 1803), le nommé Richez Jean Baptiste est nommé fossoyeur. Tarif : 1 franc pour les personnes au-dessus de 15 ans ; 0 fr.50 pour celles au-dessous de cet âge.

Un valet de charrue recevait 14 mencauds de blé par an, plus la nourriture.

Nous ne pensons pas qu'il y ait eu une maladrerie dans la commune, mais les lépreux devaient probablement se retirer dans le quartier qu'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de la maladrerie.

Particularités sur la constitution physique des habitants, leur régime alimentaire, leur caractère, leurs mœurs, leurs jeux, etc.

Les habitants de Troisvilles ont, en général, une bonne constitution ; ils sont assez robustes et exempts, pour la plupart, d'infirmités et de maladies héréditaires, comme les goïtres et les scrofules. Ils doivent leur bonne santé au climat particulièrement sain de la

¹ Rappelons que l'an III s'étend du 22 septembre 1794 au 22 septembre 1795. (ndt)

localité et à l'observation d'une hygiène assez bien comprise ; c'est ce qui fait que Troisvilles, depuis plusieurs siècles, n'a jamais été sérieusement éprouvé par les maladies épidémiques qui ont décimé les localités voisines.

Le régime alimentaire est sain et frugal. Le pain en forme la base avec les légumes cultivés au jardin. Les familles aisées, et surtout les cultivateurs, élèvent chaque année, pour leur consommation un porc ou deux. La viande de boucherie qu'on voyait rarement autrefois sur la table des ouvriers, y fait maintenant son apparition. Tous les dimanches, au moins, jusque dans les plus pauvres ménages, on a le bouillon et la famille mange le bœuf accompagné de pommes de terre, de carottes, de navets et de chou. Le fromage blanc, les œufs et le beurre servent aussi à l'alimentation des habitants. Aux jours de fêtes, comme suprême régal, on ajoute à l'ordinaire une poule ou un lapin élevé dans chaque ménage.

Un grand nombre d'habitants travaillant à domicile, et ne se trouvant pas en contact avec la tourbe des compagnons qui forment la lie des cités industrielles, ont conservé le caractère doux, gai, hospitalier, légèrement railleur de nos ancêtres. Les mœurs ne sont pas dissolues. Il y a, il est vrai, plus de naissances illégitimes qu'avant la Révolution ; mais la coutume qui existait alors apportait une certaine barrière à la débauche.

En effet, quand une fille était sur le point de devenir mère, elle devait déclarer à la Justice de qui était le fruit de son inconduite. Le jeune homme qu'elle désignait devait l'épouser ou faire à l'enfant une dotation en rapport avec ses ressources. Mais il arrivait quelquefois que la déclaration était fausse et qu'elle visait un jeune homme n'ayant eu aucun rapport avec la mère de l'enfant, alors cela créait des divisions dans les familles, des haines et même des procès comme celui que nous allons citer.

Le 7 novembre 1735, la nommée Marie Anne Joseph Dufour mettait au monde un enfant illégitime qu'elle déclarait être des œuvres de Pierre Joseph Laude, fermier de Tabeaumez.

Ledit Laude s'est cru calomnié par cette déclaration ; il s'est adressé à la Cour de l'Officialité de Cambrai pour obtenir la radiation de son nom dans l'acte de baptême de l'enfant.

La Cour a rendu le Jugement suivant :

« Extrait du registre aux sentences ecclésiastiques de la Cour de l'Officialité de Cambrai.

« Pierre François Lamoral Jacquerie prêtre, Conseiller cleric honoraire vétéran au parlement de Flandre, chanoine noble gradué de l'Eglise métropolitaine de Cambray, official* Juge ecclésiastique de la dite ville et du diocèse, à tous ceux que ces présentes verront

Salut.

« Sçavoir faisons que vue le procès de Pierre Joseph Laude, fermier de Tabeaumez, demandeur aux fins de la requette du 19 octobre 1735 et défendeur sur la demande cÿ après d'une part et Marie Anne Joseph Dufour, fille libre demeurant à Troisvilles demanderesse et défendresse par requette du 14 novembre suivant d'autre part : les enquettes respectivement faites à la requette des parties ; et tout considéré Nous avons débouté et déboutons la ditte Dufour des fins et conclusions prises par la requette du 19 novembre dernier et la condamnons aux dépens.

« Fait à Cambray le 26 may 1736.

« Prononcé au greffe, présent M^e Baret, procureur du demandeur ce 26 may 1736.

« Il est ainsi au dit registre, témoin le greffier de la dite Cour soussigné

« Delattre, commis juré du greffe. »

La rectification n'ayant pas été faite en marge de l'acte de baptême, conformément à sa demande, le sieur Laude a adressé la réclamation suivante à l'Officialité de Cambrai.

« A Monsieur le Révérend official* de Cambray, Juge ecclésiastique de la ditte ville et

du diocèse.

« Se présente très humblement Pierre Joseph Laude, censier de Monseigneur Archevêque à Tabeaumez qu'ayant eu le malheur d'être calomnié par la méchanceté de Marie Anne Josèphe Dufour de la paroisse de Troisvilles et ayant prouvé clairement l'évidence de l'imposture ainsi qu'on fait voir au procès, il obtint en conséquence une sentence d'innocence le vingt-six may mil huit¹ cens trente-six, signifiée au Curé de Troisvilles le deux juin mil sept cens trente-six, curé défunt eu la négligence de ne pas rayer le noms du calomnié se contentant de mettre en bas de l'article du registre – le deux juin mil sept cens trente-six elle a été débouté par l'Official à nous signifiée. C'est pourquoi la calomniatrice et les siens veuillent se prévaloir de ce défaut de rature, pour obvier aux suites fatales de leur entreprise, le supplians a très humblement recours à vous*

« Monsieur

« pour qu'il vous plaise y suppléer et faire produire les faits de la susdite sentence en ordonnant au curé actuel de rayer l'article du registre depuis ce mot qu'elle déclare jusqu'à ce mot le parrain et de retirer l'extrait en cas qu'il soit délivré pour l'amander et le corriger quoi faisons, etc.

« Signé : Pierre Joseph Laude. »

« Vue la présente requette, la sentence du vingt-six may mil huit² cent trente-six. L'extrait des registres des baptêmes de la paroisse de Troisvilles, contenant l'acte inscrit au dit registre le sept septembre mil huit³ cens trente-cinq pour le baptême de Pierre Joseph, fils illégitime de Marie Anne Josèphe Dufour nous avons ordonné qu'en exécution de la dite sentence signifiée dans les tems, le curé actuel du dit Troisvilles fera les radiations au d' registre des mots laquelle a déclaré sous son serment et ce qui suit jusques et compris ces autres mots est paroissien, enjoignons aussi au d' curé de tenir note à la marge de notre présente ordonnance et d'en inscrire la teneur de même que celle de la d^e sentence du vingt-six may à la fin du même registre.

« Fait à Cambray le neuf janvier mil sept cens soixante-cinq.⁴

« Signé : Illisible - office de Cambray.

« Il est ainsi à l'original et à l'ordonnance y margée témoin le greffier de la Cour métropolitaine soussigné.

« Clauwez, avec paraffe le scel ordinaire aux causes y apposé. »*

Nous avons relevé à différentes époques les naissances illégitimes survenues à Troisvilles.

De 1741 à 1790, nous trouvons 22 enfants naturels, ce qui fait un peu moins d'un enfant tous les deux ans.

Pendant les 18 années du 3^e Empire⁵ il y a eu à Troisvilles, 141 enfants illégitimes, ce qui fait par an, une moyenne de 7,83.

Pendant les 18 dernières années, de 1881 à 1898, il n'y a eu que 72 enfants naturels, soit 4, en moyenne, par an. Il y a deux ans, on n'a inscrit aucune naissance illégitime, et l'an dernier il n'y en a eu qu'une. Ces naissances sont donc en décroissance.

La statistique est chose brutale. Aussi à ceux qui prétendent que les écoles sans Dieu, comme ils les appellent, démoralisent le peuple, nous leur conseillons d'abandonner leurs phrases à effet et de se renseigner : cela leur évitera de porter moins souvent des jugements

¹ Erreur de transcription de l'auteur ? En tout cas, il s'agit à l'évidence de 1736. (ndt)

² Encore une erreur concernant l'année 1736 ? (ndt)

³ L'erreur se renouvelle pour 1735 noté mil huit cens trente-cinq. (ndt)

⁴ Si la date est exacte (1765), c'est une affaire qui a duré près de trente ans ! (ndt)

⁵ Sic ! Il s'agit du 2^d Empire, celui de Napoléon III. (ndt)

téméraires.¹

Nous allons peut-être aussi porter un jugement hasardé. Mais qui sait, si le luxe effréné qu'on remarque surtout chez les jeunes filles, ne contribue pas à conserver leur pureté ? Une jeune personne dont le corps est paré avec tant de soin doit craindre qu'une souillure ne vienne le ternir.

Troisvilles a eu autrefois des rosières.

Nous trouvons, en effet, comme rosières, en 1783, Marie Emmanuel de Taffin, et en 1776, Catherine Gantois.

Le cabaret est toujours la distraction des hommes mariés et des jeunes gens de la Commune. L'été, ils jouent au billon, à la fléchette ou à l'arc. L'hiver, c'est le jeu de cartes qui les distrait, surtout le piquet*. La danse a presque disparu de nos mœurs. La jeunesse ne se livre plus à ce divertissement qu'à quelques fêtes de l'année. Malheureusement ces danses commencent trop tard dans la soirée et se prolongent une partie de la nuit.*

La fête communale, à Troisvilles, a lieu le 3^e dimanche de septembre et la fête patronale le 8 octobre, jour anniversaire du transport, dans la commune, de Notre Dame de Tongre, sa patronne. Chacune de ces fêtes est un prétexte à réunions de familles et d'amis et à un repas plus copieux que d'habitude.

Le langage habituel des habitants de Troisvilles est l'ancien patois du Cambrésis, modifié par l'introduction d'un grand nombre de mots français. D'ailleurs, le développement de l'instruction, le service militaire imposé à tous les jeunes gens, ont amené l'usage du pur français. Si tous ne le parlent pas encore, tous le comprennent, et s'il nous est permis d'exprimer ici un regret, c'est que la loi sur l'obligation scolaire ne soit pas plus pratique ; car, dans nos contrées agricoles et industrielles, on constate toujours un assez grand nombre d'absences, ce qui retarde beaucoup le développement de l'instruction.

Légende de la comtesse Berthe de Troisvilles.

« Notre Dame de Grâce soit en aide aux jeunes filles des Flandres.

« Pour obtenir une aussi puissante protection, que les jeunes filles de la Flandre aillent en pèlerinage à l'église Notre Dame de Grâce, cette magnifique cathédrale, avec ses neuf portes et son clocher à claire-voie, son clocher qui montre autant de fenêtres qu'il y a de jours dans l'année. Qu'elles s'agenouillent devant le miraculeux portrait peint de la main de Saint Luc ; qu'elles allument des cierges aux chandeliers d'or, et qu'elles répètent, en tournant dans leurs doigts les perles du rosaire :

« Notre Dame de Grâce soit en aide aux jeunes filles des Flandres.

« Que serait devenue, sans la protection de Notre Dame de Grâce, la jeune Comtesse Berthe de Troisvilles ? Mais sa mère, pieuse et sainte dame, l'avait élevée dans la dévotion de la Vierge immaculée : ni les pièges du mauvais esprit, ni les plus rudes coups du sort ne purent jamais la faire pécher, ne purent jamais ôter de son cœur le don céleste qui soutient et console au milieu des pénibles épreuves et des cruelles infortunes : l'espérance.

« Le comte Engelbald de Troisvilles s'en était allé depuis trois jours à un grand tournoi que donnait, auprès d'Arras, le baron de Moronval : il devait revenir le jour de la fête de Saint Thaddée, et sa femme, sa fille et ses deux petits garçons regardaient du haut de la tour la plus élevée s'ils ne verraient point reluire aux rayons du soleil couchant, et parmi un tourbillon de poussière, les casques d'acier des hommes d'armes du comte de Troisvilles. « Monseigneur mon père ne revient pas ! Mon Dieu, ma mère, lui serait-il advenu quelque fâcheux accident ? Que Notre Dame de Grâce protège mon père ! »

« Notre Dame de Grâce soit en aide aux jeunes filles des Flandres.

¹ L'auteur a bien évidemment voulu dire le contraire : cela leur permettra de porter moins souvent des jugements téméraires, ou encore : cela leur évitera de porter trop souvent des jugements téméraires. (ndt)

« Le voici ! le voici ! j'aperçois un tourbillon de poussière ; j'aperçois les casques et les fers des lances qui reluisent aux rayons du soleil couchant ; j'aperçois la bannière* de Troisvilles dans les plis de laquelle se joue le vent impétueux du Nord. - Monseigneur mon père ! monseigneur mon père ! voici monseigneur mon père ! Pourquoi donc marchent-ils avec cette lenteur ? Quel est ce chevalier qui se tient à ses côtés, et dont le destrier marche pas à pas avec le destrier de monseigneur mon père ? Mes yeux ne me trompent-ils point ? C'est le chevalier de Saint-Pithon, son ennemi mortel depuis six ans, et le père de sire Arnulphe, avec lequel j'ai passé mon enfance. Que signifie cette croix rouge que le chevalier, que tous les hommes d'armes, que Monseigneur mon père portent sur l'épaule gauche ? »

« Notre Dame de Grâce soit en aide aux jeunes filles des Flandres.

« Noble dame mon épouse, damoiselle ma fille, et vous, mes deux fils, héritiers de ma race et de mon écu, écoutez-moi pieusement et comme il faut, car vous n'entendrez plus de longtemps ma voix. Au milieu des joutes d'un pas d'armes, un saint homme, vêtu de bure, les reins ceints d'une corde, pieds nus, le visage pâle et les membres couverts de cicatrices, est venu prêcher une croisade : chacun a pris la croix et a juré de délivrer le Saint lieu. Donc, il faut que nous quittions nos familles et que nous nous en allions en Terre sainte.

« Un juif, moyennant un salaire considérable, et pourvu que je lui laisse en gage mon domaine, consent à me faire l'avance de quatre années de mon revenu. Mes hommes d'armes, prêts pour le tournoi, partiront dès demain pour la Terre sainte. Nous serons donc en route tous demain au point du jour. Ainsi l'exige le vœu que nous avons fait hier soir, en sortant du souper*. Madame, ma femme, veillez en mère tendre sur les enfants que je vous laisse. Et vous, ma fille Berthe, vous qui comptez déjà seize ans, si le ciel appelait à lui votre mère, devenez la mère de vos frères. »

« Notre Dame de Grâce soit en aide aux jeunes filles des Flandres !

« Le comte de Troisvilles partit le lendemain au point du jour et je ne saurais vous dire quelle désolation il laissa derrière lui parmi sa famille. La noble comtesse, son épouse, ne cessa de verser des larmes qu'au moment où l'ange de la mort prenant en pitié sa douleur eut fermé ses yeux et emmené son âme en paradis. Berthe demeura donc seule et sans appui sur la terre.

« Elle se rendit aussitôt dans la chapelle du château, où se trouvait une copie fidèle et bénie de la peinture miraculeuse de Saint Luc : là, elle se mit à deux genoux, et fit mettre ses deux petits frères à genoux à côté d'elle. Puis elle voulut prier ; mais elle éprouvait trop de douleur pour cela, et elle ne put longtemps que sangloter avec amertume, et en répétant : « Ma mère ! ma mère ! »

« A la fin elle reprit un peu de calme et de courage, et elle intercéda la sainte Vierge avec une ferveur extrême. « Sainte Mère de Dieu, lui dit-elle, si vous m'abandonnez, que deviendrai-je, moi chétive créature, dont le père combat en Terre sainte, dont la mère vient de mourir, et à laquelle il reste deux petits frères en bas âge, malheureux orphelins qui ne savent pas même comprendre ni ce qu'ils ont perdu, ni les périls où ils se trouvent jetés ? Que voulez-vous que je fasse, sainte Vierge, sans votre secours ?

« Je me mets sous votre protection, moi et mes deux frères. Devenez la tutrice des pauvres orphelins du comte de Troisvilles ; empêchez les méchants de leur faire du mal. Si vous daignez exaucer mes prières, je fais vœu de me dévouer au culte des saints autels de Dieu, et de prendre le voile sitôt que mes frères n'auront plus besoin de mes secours : jusque-là, ils porteront des vêtements blancs et une ceinture bleue, couleurs pures qui vous sont consacrées. »

« Notre Dame de Grâce soit en aide aux jeunes filles des Flandres.

« Sitôt que le baron de Marcoing eut appris la mort de sa cousine la comtesse de Troisvilles, il résolut de s'emparer de la châtelainie, qui se trouvait n'avoir d'autres maîtres que des enfants. Il se nomma de sa propre autorité le tuteur des orphelins, et arriva devant le

manoir de Troisvilles avec un corps considérable d'hommes d'armes. Berthe, à cette vue, se réfugia dans la chapelle du château, et là se mit à requérir avec ferveur la protection de la sainte Vierge.

« Le baron de Marcoing fit sonner trois fois des trompettes, et trois fois il envoya un héraut donner l'ordre au peu de soldats qui se trouvaient sur les remparts de reconnaître son autorité, d'abaisser le pont-levis, et de laisser prendre possession du château. Les hommes d'armes, reconnaissant l'impossibilité de se défendre, allaient obéir, lorsque Berthe, inspirée par la Mère de Dieu, accourut parmi les soldats : « Ne trahissez point vos maîtres, leur dit-elle ; combattez contre un injuste agresseur. Notre cause est bonne, et nous l'emporterons. Le baron de Marcoing n'est pas mon tuteur ; c'est la sainte Vierge que mes frères et moi nous avons choisi pour tutrice. »

« Notre Dame de Grâce soit en aide aux jeunes filles des Flandres !

« Les hommes d'armes, encouragés par les paroles de la jeune comtesse, se disposaient à mourir plutôt que de se rendre aux ordres du baron, et déjà les soudarts de ce dernier commençaient à décocher sur le château les flèches de leurs arbalètes, lorsqu'une femme d'une rare beauté parut tout à coup sur les remparts. De ses deux mains frêles et blanches elle ouvrit son vaste manteau d'azur, et soudain les flèches et les pierres que les gens du baron de Marcoing lançaient contre le manoir de Troisvilles, attirées par une force mystérieuse, vinrent tomber dans le manteau de la créature céleste, de manière à ne produire aucun dommage aux assiégés.*

« Et du manteau de cette femme les pierres et les flèches rebondissaient sur les assiégeants, et leur causaient un si grand dommage qu'ils prirent la fuite en jetant des cris d'effroi. Le baron de Marcoing grièvement blessé à la tête, ne tarda pas à rendre l'âme en proférant d'horribles blasphèmes. On voulut relever son corps pour l'inhumer, mais chaque fois qu'on le tenta, des flammes sortirent du sein de la terre ; si bien qu'épouvanté par un si horrible exemple, personne n'osa plus essayer de nuire à Berthe et à ses frères.

« Notre Dame de Grâce soit en aide aux jeunes filles des Flandres !

« Quatre années après son départ, le comte de Troisvilles revint au pays de Flandre : Arnulphe, fils du chevalier de Saint-Pithon, l'accompagnait : le père du jeune seigneur était mort en Palestine, et, avant de rendre l'âme, il avait parlé à l'oreille du comte de Troisvilles d'un projet qui devait rendre à jamais puissantes leurs deux familles : c'était d'accomplir un dessein résolu avant leurs querelles, d'unir Arnulphe à Berthe : aussi les premières paroles du comte à sa fille furent-elles de lui annoncer cette résolution. Berthe leva les yeux sur le jeune chevalier et les abaissa soudain en soupirant.

« Monseigneur mon père, j'ai fait vœu à Notre Dame de Grâce, si elle daignait protéger mes frères et moi, de me vouer au culte des autels et de prendre le voile sitôt que mes frères n'auraient plus besoin de mes secours. Vous voici revenu pour leur servir d'appui, il faut que j'accomplisse mon vœu ; il faut que je prenne le voile ; je vous demande la faveur d'entrer ce soir même au couvent. »

« Notre Dame de Grâce soit en aide aux jeunes filles des Flandres.

« Le jour où Berthe prononça ses vœux, elle détacha de son front un riche diadème enrichi de perles et de pierres précieuses et le posa sur la châsse où se trouve le portrait de Notre Dame, peint de la main de Saint Luc l'évangéliste ; l'image divine sembla sourire à cette offrande, et promettre d'exaucer encore les paroles que murmurait Berthe.

« A dix-huit mois de là, Berthe mourut en odeur de sainteté.

« Maintenant les jeunes filles joignent son nom au nom de la Vierge Marie ; lorsqu'elles ont une faveur à requérir par l'intercession céleste, elles disent, dans leurs prières :

« Sainte Berthe, faites que Notre Dame de Grâce soit en aide aux jeunes filles des Flandres. »

*« S. Henry Berthoud. »
(Journal La Dépêche – 15 août 1891)*

Conte - légende : Le Pendu.

« Vous qui voyagez sur la belle route qui mène de Cambrai au Cateau, arrêtez-vous quelques instants à la hauteur de Rembourslieu,¹ à l'endroit dit Le Pendu. Demandez à l'hôtesse un verre de bière et écoutez cette histoire :

« Il y avait jadis au terroir de Troisvilles un censier nommé Rembourt qui était bien le plus drôle de corps que l'on puisse imaginer.

« Jouissant d'une belle aisance, Rembourt ne manquait de rien, ce qui ne l'empêchait pas d'être un franc voleur.

« Mais, Rembourt, disons-le de suite, ne volait pas pour s'enrichir. Il volait pour voler, par amour de l'art. C'était un amateur.

« Plusieurs fois, malgré son habileté, il s'était fait pincer, et toujours on l'avait relâché, soit parce qu'il compensait largement ses victimes, soit parce qu'il désarmait ses juges en les faisant rire.

« Mais tant va la cruche à l'eau qu'elle casse, dit le proverbe. Maître Rembourt devait cruellement l'éprouver.

« Une nuit que le censier buvait avec ses amis, il fit avec eux le pari qu'il volerait, avant que le coq chantât, les quatre choses les plus difficiles à prendre qu'on lui désignerait dans le village de Troisvilles.

« On lui indiqua la chèvre de la mère Ursule, le bonnet de coton bleu, rayé de blanc, que portait jour et nuit le vieux mayeur de l'endroit, le bâton à crosse du garde-champêtre et la culotte de velours à boucles d'or, de M. le curé.

« Rembourt² éteignit le crasset et dans la nuit obscure se mit en campagne.*

« La quadruple besogne qu'il s'était chargé de faire était bien laborieuse. Tout le monde savait que la mère Ursule s'enfermait chaque nuit dans sa chaumière avec sa bique. Le mayeur ne se séparait pas plus de son bonnet bleu que le garde de son bâton. Quant à M. le Curé, c'était un grand et solide gaillard à qui il ne faisait pas bon de se frotter.

« Cependant maître Rembourt n'hésita pas. Il se dirigea vers la demeure de mère Ursule, en fit le tour, et s'arrêtant à un endroit où le toit de chaume descendait presque à terre, tranquillement il y mit le feu.

« Puis, sans se presser, il alla au clocher dont la porte était toujours ouverte, précisément en prévision d'incendie, et se mit à sonner le tocsin.

« En un clin d'œil, tout le village fut sur pied. Le brave curé tout le premier ouvrit sa fenêtre, aperçut la lueur, s'habilla sommairement et courut au feu.

« Rembourt, qui s'était glissé dans le jardin du presbytère, pénétra dans la chambre restée ouverte et remarqua avec plaisir que dans son empressement, le bon prêtre n'avait pris que sa soutane. La culotte de velours à boucles d'or était restée au gîte. S'en emparer et la couler sous la sienne, pour moins d'encombrement fut pour Rembourt l'affaire d'un instant. Après quoi, il sortit de la cure sans encombre.

« Le temps pressait. Déjà la petite chaumière était toute en flammes. Le vieux mayeur et le garde venaient d'arriver, lorsque Rembourt parut. Celui-ci constata avec bonheur que la crosse et le bonnet ne manquaient pas à l'appel.

« La mère Ursule endormie ou hébétée par la peur, ne donnait pas signe de vie ; la chèvre bêlait tristement. Depuis quelques instants on essayait en vain d'ouvrir la porte

¹ S'écrit Rembourslieu dans d'autres monographies. (ndt)

² Sic ! Jusque maintenant, Rembourt était écrit avec un e. Erreur de l'auteur ou de celui qui rapporte cette histoire ? On sait que l'auteur de cette monographie recopie scrupuleusement les documents qu'il cite. (ndt)

solidement barricadée à l'intérieur.

« - Allons, monsieur le curé, dit Rembourt, chacun une épaule ! »

« Les deux hommes s'arc-boutèrent côte à côte contre l'huis qui céda enfin et ils se précipitèrent dans la mesure.

« Le prêtre prit la vieille entre ses bras et l'emporta, tandis que Rembourt détachait la chèvre et l'emmenait à l'écart.

« En ce moment la pauvre charpente s'abîma dans le brasier et l'incendie acheva son œuvre.

« Rembourt franchit une haie mal entretenue et se trouva à l'écart dans une pâture avec sa proie. Pour empêcher la pauvre bête de crier et de fuir, il coupa en trois la corde qui la retenait : de l'un des tronçons il se servit pour la museler fortement et des deux autres il lui attacha les pattes deux à deux. Puis, la laissant sur place, il se mit à la recherche de l'honorable mayeur.

« La foule commençait à s'écouler, se perdant en conjectures sur la cause du sinistre et vantant la force et la hardiesse des sauveteurs, quand Rembourt apparut. Il s'informa si la mère Ursule n'était point trop malade et pria une voisine d'aller lui dire que sa chèvre était en lieu sûr. Puis, se déroband aux compliments qu'on lui faisait de toutes parts, sur sa belle conduite, il s'éclipsa dans l'obscurité.

« Le bon mayeur, de son côté, heureux du devoir accompli, regagnait son domicile, lorsque, dans un sentier étroit, à l'angle d'un mur de clôture, une main s'abattit tout à coup sur son respectable chef et lui enleva son bonnet.

« Le volé qui dans les ténèbres ne pouvait apercevoir le voleur, se mit à pousser des cris lamentables, lesquels attirèrent l'attention du vieux garde qui s'attardait à bavarder non loin de là. Le représentant de la force armée se mit à courir au secours de son supérieur, les armes, c'est-à-dire le bâton à crossette à la main.

« Comme le digne fonctionnaire s'engageait dans la ruelle, un croc-en-jambe vous l'étendit par terre et lui fit lâcher l'insigne de sa dignité.

« Le pauvre garde se releva tout meurtri, mais il ne releva point son bâton, car déjà Rembourt l'avait emporté.

Le rusé compère reprit en passant la chèvre de la mère Ursule, et, la chargeant toujours bâillonnée et entravée sur ses épaules, il rentra chez lui sans être vu, avant que le coq eût chanté.

« Je ne vous dirai point si ses compagnons d'orgie lui firent fête à son retour.

« Ils avaient pris haleine en l'attendant. Lui-même s'était donné soif au travail. Aussi les pots de bière circulèrent de plus belle.

« La pauvre chèvre, toujours muselée mais délivrée de ses entraves, allait et venait librement dans la chambre, considérant les buveurs d'un air grave et comique en même temps.

« Maître Rembourt avait déchaussé sa propre culotte et se prélassait, rehaussé d'or, dans le velours de M. le curé, tandis que sur sa tête reposait coquettement le couvre-chef municipal.

« On chantait à mi-voix cent et une gaudrioles et la crosse du garde battait la mesure.

« A l'aurore, les joyeux compagnons s'assoupirent, qui sur la table, qui dessous.

« Rembourt cependant ne dormait que d'un œil, comme s'il eût pressenti le malheur qui le menaçait.

« Peut-être aussi l'horreur de ses crimes éveillait-elle encore dans son âme endurcie, quelques remords.

« Soudain, on frappa à la porte à coups redoublés. Tandis que tous ses amis prenaient bravement la fuite, Rembourt, toujours en tenue de fête alla ouvrir.

« Il recula d'effroi, mais il était trop tard. C'était la maréchaussée.

« Quelques jours après, devant le bailli, les hommes de fief et les procureurs de la justice du Cambrésis, Nicéphore Épaminondas Rembourt, convaincu, avec récidive, de vol et d'incendie, était condamné à être pendu haut et court par le ministère de l'officier exécutif de la haute justice, devant la porte principale de sa métairie, au village de Troisvilles.

« Cette sentence, juste peut-être mais dure assurément, fit dans le pays une pénible impression.

« Aussi y avait-il plus de sympathie que de vaine curiosité dans la foule immense qui s'assembla au jour fatal devant le lieu du supplice.

« Un frisson de pitié parcourut les rangs des curieux quand parut le condamné.

« Rembourt, contrairement à l'attente générale, avait le visage gai et souriant.

« Il n'en était pas de même du bourreau, lequel s'appelait Nicolas Trewart et devait lui-même finir plus tard par la corde.

« A les voir marcher côte à côte, on eût dit que c'était maître Nicolas, et non Rembourt, que l'on menait pendre.

« Trewart, en effet, était anxieux et livide, tandis que le condamné regardait la potence d'un air joyeux et content.

« Quand on fut arrivé au pied de l'échafaud, le juge délégué par le bailliage pour assister à l'exécution, s'approcha de Rembourt, et, soit qu'il voulût se moquer d'un homme qui s'était lui-même longtemps amusé aux dépens de la justice, soit qu'il eût l'intention de lui sauver la vie, il lui montra une femme qui se tenait au premier rang des spectateurs.

« - Si tu veux, dit-il, épouser celle-ci, tu vivras.

« Rembourt regarda la personne qu'on lui désignait.

« Quand il l'eut bien considérée, il branla la tête trois ou quatre fois ; puis se retournant vers le bourreau, il dit :

« - Nez pointu, fines lèvres : pends, pends, bourreau !

« Tandis que la foule éclatait de rire, Rembourt gravissait les marches de l'échafaud.

« Un instant après, son corps se balançait dans l'espace.

« Mais chose étrange, bien que maître Nicolas Trewart l'eût fortement serré à la gorge, il ne paraissait pas même incommodé par la corde. Ce que voyant, l'exécutif des hautes œuvres se sentit ridicule aux yeux de tout le monde. Pour abréger et achever le supplice, il grimpa le long de la fourche de justice et, se laissant glisser le long de la corde, vint peser de tout son poids sur les épaules du patient.

« Rembourt alors se tut, mais... la corde cassa, et bourreau et victime roulèrent l'un sur l'autre dans la poussière.

« Sans perdre de temps, le censier empoigna maître Nicolas Trewart et, en guise de représailles, lui administra une volée de coups de poing telle qu'on n'en avait pas vue ni reçue de mémoire d'homme. Je vous laisse à penser si l'on riait.

« Pendant que le bourreau se relevait meurtri et confus, Rembourt faisait mine de s'éloigner.

« - Halte-là ! dit le bourreau l'arrêtant par le bras, nous allons recommencer.

« - Pas du tout, répondit le censier vivement. Regarde tes ordres. Il y est mis que je serai attaché haut et court à la potence ; mais on n'y dit pas que j'y mourrai.

« Le juge présent convint que maître Rembourt avait raison et ordonna de le mettre en liberté.

« Ce fait curieux eut plusieurs conséquences remarquables. D'abord les magistrats du Cambrésis ajoutèrent par la suite dans le texte de leurs condamnations capitales ces mots : « Jusqu'à ce que mort s'ensuive. »

« Ensuite, maître Rembourt renonça à ses mauvaises habitudes, indemnisa la mère Ursule, fit la paix avec son mayeur et son curé, et continua de vivre joyeux et célibataire sous le sobriquet de Pendu, qu'il n'avait pas volé.

« On donna son nom à la ferme qu'il exploitait, Rembourlieu, et son surnom au cabaret voisin qui existe encore et où l'on trouve comme jadis d'excellente bière.

« Amaury d'Artois. »

(Contes à vous empêcher de dormir debout, page 17.)

Table des matières.¹

<i>Plan de la Commune</i>	3
<i>Géographie physique</i>	5
<i>Géographie historique</i>	11
<i>Château du Fayt</i>	13
<i>Château de la Sotière</i>	16
<i>Misères causées par les guerres</i>	23
<i>Epoque de la Révolution</i>	24
<i>De 1804 à nos jours</i>	43
<i>Evènements divers. Ouragans, inondations, incendies, etc.</i>	47
<i>L'église</i>	49
<i>Curés et vicaires</i>	57
<i>Notre-Dame de Tongre</i>	61
<i>Chapelles</i>	63
<i>Ecoles</i>	63
<i>Instituteurs et institutrices</i>	67
<i>Administration communale. Maïeurs et Maires</i>	71
<i>Populations de la Commune</i>	73
<i>Particularités sur la constitution physique des habitants, leur régime alimentaire, leur caractère, leurs mœurs, etc.</i>	76
<i>Légende de la Comtesse Berthe de Troisvilles</i>	82
<i>Conte-Légende : Le pendu</i>	88

¹ Les numéros de pages renvoient aux pages manuscrites originales de la monographie de Troisvilles, cette table figurant en page 96. À noter que cette monographie est la seule qui soit pourvue d'une table des matières. (ndt)